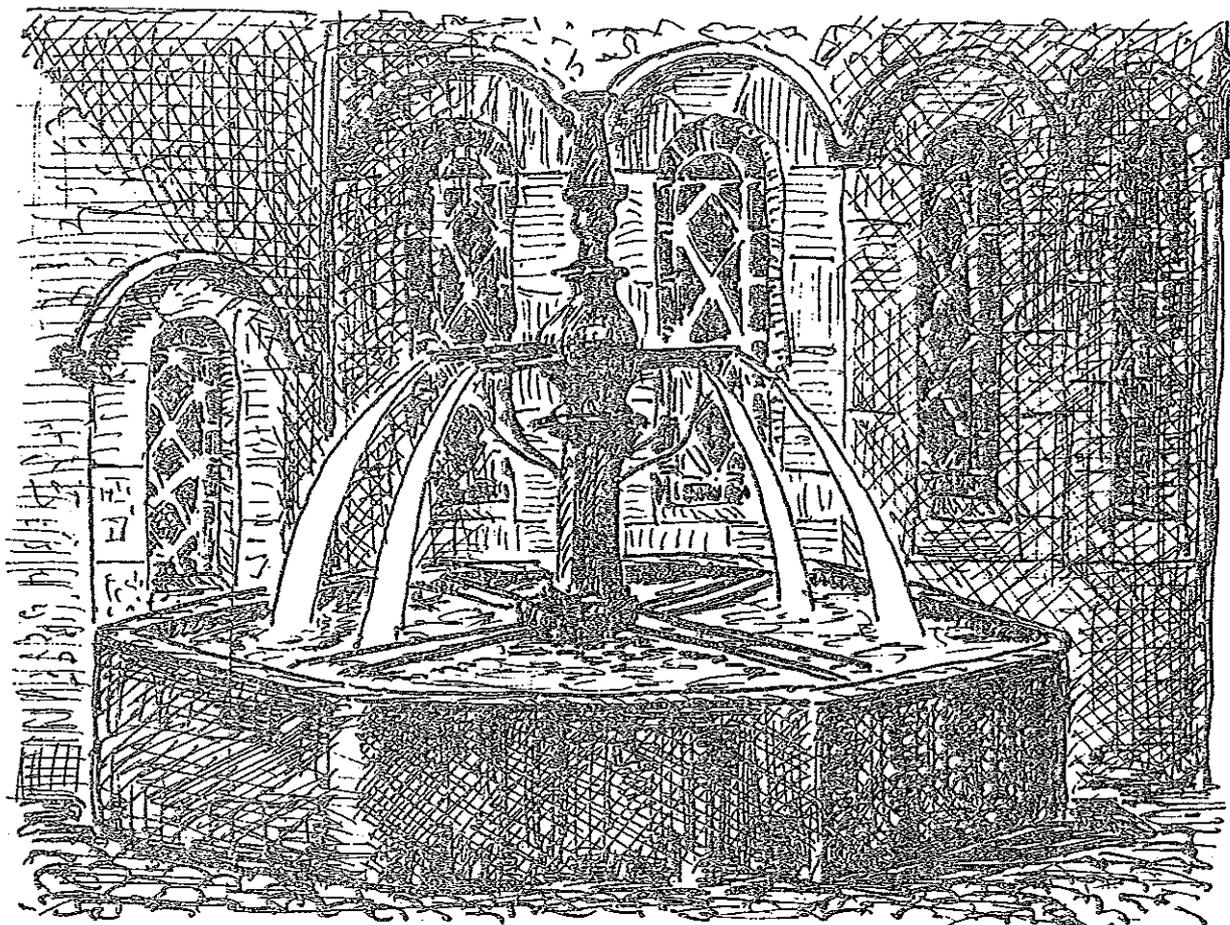


LE PETIT CORPATUS



CORPS -1920

R.L.
Le barquier.

JUILLET/AOÛT 2000

N°161

17 JUIN 2000

PRESENTS : MM. CARDIN, FRANCOU-CARRON, REYNIER, BOULANGER, ROUX, GARAUD, GONSOLIN, PASDRMADJIAN, PELLISSIER.

ABSENTS : CORBY, CALVAT, DUMENIL, CROCHON.

Secrétaire de Séance : M. GARAUD.

Ordre du Jour :

I)- Tirage au sort Jury Criminel 2001.

II)- Taxe de séjour 2000.

III)- Appel d'Offres Bibliothèque.

IV)- Délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux sur la Commune.

V)- Emplois : CES transformé en CEC et demande nouvelle.

VI)- Réserve des repas pour la Cantine : Dispositions pour la rentrée 2000.

VII)- Urbanisme.

VIII)- Questions diverses.

I)- TIRAGE AU SORT JURY CRIMINEL 2001 :

Le tirage au sort pour le jury criminel 2001 a donné les résultats suivants :

Commune de LA SALETTE :

M. LEBLOND Guy.

Commune de ST PIERRE DE MEAROTZ : M. BALME Alain.

Commune de LA SALLE EN BT : Mme VIAL Monique.

II)- TAXE DE SEJOUR 2000 :

La taxe de séjour 1999 n'a pas été réglée par plusieurs établissements : il sera demandé au SIVOM, bénéficiaire en premier du versement de la taxe de séjour, d'intervenir auprès de ceux qui n'ont pas encore reversé les sommes perçues durant l'été 1999 et même pour certains précédemment.

III)- APPEL D'OFFRES BIBLIOTHEQUE :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité, pour ne pas prendre de retard sur l'opération prévue de réhabilitation des locaux

communaux : Bibliothèque et Salle du Conseil, de lancer dès maintenant l'appel d'offres pour l'ensemble de l'opération dont le montant total des travaux s'élève à 1 645 580 FHT.

Le Conseil Municipal considérant qu'il est nécessaire de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert, compte tenu des règles du code des marchés publics et notamment des seuils réglementaires, autorise le Maire à lancer la consultation sous forme d'un marché d'appel d'offres ouvert et le charge de réaliser un dossier de consultation des entreprises et de rédiger un cahier des charges pour la réalisation de cette opération.

IV)- DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des projets importants vont être réalisés sur la Commune de CORPS : travaux de rénovation de la Bibliothèque et de la Salle du Conseil, Assainissement sur l'ensemble de la Commune ; Ces travaux nécessitent la constitution de dossiers pour le financement, une procédure particulière relative à la passation des marchés publics et un suivi du déroulement des opérations ; le Maire propose de faire appel à Territoire 38 en lui déléguant la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de ces travaux à réaliser sur la Commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour déléguer la maîtrise d'ouvrage à Territoire 38 et charge le Maire de préparer avec Territoire 38 le texte de la convention qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

V)- EMPLOIS : CES TRANSFORME EN CEC ET DEMANDE NOUVELLE :

a) CEC :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat CES passé avec M. PERRIN Aristide s'est terminé le 31 Mai 2000 et qu'il faudrait se prononcer sur la prolongation éventuelle du contrat.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de consolider le CES en passant un contrat emploi consolidé (CEC) à partir du 1^{er} Juillet 2000 pour un an, renouvelable, d'une durée de 30 heures de travail par semaine (130 heures par mois) et charge le Maire de passer un contrat de travail avec l'intéressé.

b) Démission de Mme DENOYER :

Mme DENOYER a envoyé une lettre de démission de son emploi à la Bibliothèque pour un départ le 12/07/2000 ; Mme FRANCOU CARRON fait état des démarches effectuées pour l'obtention d'une subvention pour la création d'un poste à temps complet dans un délai maximum d'un an, la vacance étant assurée pendant une année à partir du 12/07/2000.

c) Demande de Travail sur un poste d'emploi jeune :

Compte tenu de la législation actuelle il est conseillé au demandeur de s'adresser à la PAIO à La Mure.

VI)- RESERVATION DES REPAS POUR LA CANTINE : DISPOSITIONS POUR LA RENTREE 2000 :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les problèmes soulevés par la réservation des repas à la Cantine : il arrive que des parents « oublient » d'inscrire les enfants pour les repas de la semaine à venir. Le Conseil Municipal, après délibération, demande qu'il soit rappelées aux parents les règles de fonctionnement de la cantine :

- 1) Réserve obligatoire au plus tard le vendredi à 10 heures pour les repas de la semaine suivante.
- 2) En cas de maladie prévenir aussitôt la Mairie et produire comme justificatif un certificat médical (Si pas de certificat médical repas facturé).
- 3) Aucun enfant ne pourra prendre de repas à la cantine sans inscription préalable (on ne peut avoir la responsabilité d'emmener un enfant jusqu'à la cantine de la Maison de Retraite sans l'autorisation des parents).

VII)- URBANISME :

Après examen avis favorable pour la demande de permis de construire de M. ACHARD.

VIII)- QUESTIONS DIVERSES :

1/ Régularisations comptables :

a)- Le Percepteur informe la Mairie que le compte de gestion sur chiffres de la Commune fait apparaître un solde débiteur 680 464,74 F à l'article 2031, retraçant les dépenses liées aux frais d'études. Or les frais d'études doivent être intégrés au compte d'immobilisation concerné ou, s'ils n'ont pas été suivis de travaux, doivent être amortis sur 5 ans maximum.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'intégrer au compte d'immobilisation les sommes correspondantes aux études suivies de travaux par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

Débit 2313 : 456 745

Crédit 2031 : 456 745

- Pour les études n'ayant pas été suivies de travaux :

La somme concernée est de

223 720F à amortir linéairement ce qui nous donne pour 2000 :

Débit 6811 : 44 744

Crédit 28031 : 44 744

b) Le Percepteur par courrier en date du 25/05/2000 informe la Mairie que le compte de gestion sur chiffres de la Commune de CORPS fait apparaître un solde débiteur sur le compte 2761, d'un montant de 1 177 263,13 F.

Cet article n'est mouvementé que lorsque la garantie est mise en jeu par défaillance du tiers garantie. Or toutes les entreprises ayant disparu, aucun remboursement n'est à attendre : il convient donc d'apurer ce compte par opérations. Après délibération, le Conseil Municipal décide : l'émission d'un titre au compte 2761 et d'un mandat au compte 1021 pour la somme de 1 177 263,13 F.

2/ Rétrocession Archives Communales :

Suite à la visite des agents du service des Archives du département de l'Isère, le conservateur en chef du patrimoine, Mr SOULINGEAS, nous a adressé un rapport de visite dans lequel il rappelle que selon la loi du 21 Décembre 1970, les archives de plus de 100 ans

appartenant aux communes dont la population est inférieure à 2000 habitants, doivent sauf dérogation, être déposées aux Archives Départementales.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le dépôt des archives anciennes aux Archives Départementales.

3/ Travaux électriques Maison du Passeur :

A l'occasion des travaux de la Base Nautique, la visite des locaux de la Maison du Passeur a fait apparaître la nécessité d'effectuer des travaux pour la mise en conformité minimum des installations électriques du bâtiment ; un devis a été demandé à l'Entreprise VIDAL pour cette opération : le montant est de 25 425 FHT soit 30 408,30 FTTC.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour entreprendre ces travaux de sécurité ceux-ci devront être inclus dans le cadre des dépenses concernées par la convention de partenariat avec EDF.

4/ Achat Terrain Parcelle D223

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération de l'aménagement de la Base Nautique, la réalisation de parking près de la Maison du Passeur nécessite l'acquisition de la parcelle D223.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de la parcelle D223 d'une superficie de 1 525m² au prix de 10000 F toutes indemnités comprises.

5/ Déplacement du bureau de vote
Suite aux travaux de rénovation des bâtiments communaux, il faut envisager le déplacement du bureau de vote situ « Salle Polyvalente : accord pour le déplacement du bureau de vote de la Salle Polyvalente à l'Ecole Maternelle.

6/ Autres points évoqués

- Un projet de déplacement des containers situés près du bassin de la descente de la place vers le parking en dessous de la Mairie est à l'étude. Avis favorable pour étudier cette possibilité.

-Une lettre de l'OPAC du 6/06/2000 précise que cet organisme donne un avis défavorable au projet

d'acquisition de la Maison GONTARD pour la réalisation de logements sociaux : le Maire envisage la possibilité d'achat de cette maison par la Commune de CORPS pour le logement d'un éditeur et de sa famille ; l'achat de la maison par la Commune nécessitant l'obtention d'un prêt bancaire dont les annuités pourraient être remboursées par la location de la maison. Le Maire envisage de rencontrer au plus tôt le crédit local de France susceptible de nous faire une proposition chiffrée.

- Barrière entrée ancienne Maison de Retraite :

Un devis sera demandé pour l'installation d'une barrière amovible au niveau du futur bâtiment du SIVOM.

- Demande de fermeture de rues pour une soirée vers la Place des brebis : Accordée.

- La réfection du sol de la Salle Polyvalente du Village de Vacances n'est pas satisfaisante : une rencontre aura lieu sur place avec l'entreprise le jeudi 22/06/2000 : Mr PASDRMADJIAN est chargé du suivi de ce dossier.

- Garderie été 2000 : La Commune de CORPS avait demandé à LVT la reconduction de la garderie dans les locaux du Village de Vacances et suite à l'accord de LVT, il restait à préciser les dates et horaires de fonctionnement : en présence de Mr PEROT il a été convenu : ouverture de la garderie du 10 Juillet au 26 Août 2000 de 8h à 12H et de 14h à 17H30.

07 JUILLET 2000

PRESENTS : MM. CARDIN, FRANCOU-CARRON, REYNIER, GONSOLIN, ROUX, PELLISSIER, PASDRMADJIAN.
ABSENTS : CORBY, CROCHON, BOULANGER, DUMENIL, CALVAT.
REPRESENTE : M. GARAUD.
Secrétaire de Séance : Mme. FRANCOU-CARRON.

Ordre du Jour :

- I)- Achat Maison GONTARD.
- II)- Dossiers d'Urbanisme.
- III)- Subvention SCEV Année 2000.

IV)- Modalités d'établissement des impôts directs locaux sur la Commune.

V)- Demande de Mme PRA Bernadette.

VI)- Questions diverses.

D)- ACHAT MAISON GONTARD :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de « l'avis du domaine » en date du 4/07/2000 concernant la propriété cadastrée AC698 : la valeur vénale actuelle est estimée à 630 000 F ; il est précisé d'autre part que dans le cas de la réalisation d'accords amiables, « une marge de négociation de 10% peut être admise ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la valeur vénale et de la candidature de Mr CLERGEAUD qui désire s'installer dans cette maison et ouvrir un atelier dans le cadre du développement du Village du Livre,

- Charge le Maire de négocier l'achat de cette maison sur la base du prix estimé par la direction des services fiscaux de l'Isère et de rechercher les subventions qui pourront être versées par des organismes comme le FIBM, Objectif de et de dans le cadre du Contrat Global de Développement Sud-Isère ;

- Demande que le futur locataire s'engage à payer un loyer dont le montant équivaldra à l'annuité de l'emprunt nécessaire au prix d'achat de la maison diminué des subventions obtenues.

- Autorise le Maire à négocier une ligne de trésorerie pour l'achat de la maison sachant que les sommes versées seront remboursées au fur et à mesure du versement des subventions et la partie résiduelle consolidée en prêt sur 15 ans.

II)- DOSSIER D'URBANISME :
Dossier PCN°K1 004/2000 : Avis favorable.

III)- SUBVENTION SCEV ANNEE 2000 :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Association SCEV (Association Sport et Culture pour les enfants du Valmonthey) pour une participation financière de la Commune au

fonctionnement de l'Association en 2000. La participation demandée comprend une cotisation forfaitaire de 200F et une somme variable calculée sur le nombre d'enfants inscrits aux activités l'année précédente (100F/enfant inscrit).

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement, en 2000, d'une subvention de 1100F (200F + 9X100F) à l'Association SCEV.

IV)- MODALITES D'ETABLISSEMENT DES IMPOTS DIRECTS SUR LA COMMUNE :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier des services fiscaux en date du 19 Mai 2000 concernant les délibérations à prendre pour l'établissement des impôts directs locaux.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour maintenir les exonérations déjà applicables en 2000 et en particulier :

- L'exonération de 2 ans de la Taxe Professionnelle pour les entreprises nouvelles, exonérées d'impôt sur les bénéfices au titre de l'article 44 septies du code des impôts, et les entreprises nouvelles créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté ;

- L'exonération totale de la valeur locative pour les installations destinées à l'épuration des eaux industrielles ou à la lutte contre la pollution de l'atmosphère achevées à compter du 01/01/92 et des matériels destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit d'installations préexistantes.

V)- DEMANDE DE Mme PRA Bernadette :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme PRA Bernadette souhaitant prolonger son temps partiel pendant une année ; Après délibération le Conseil Municipal donne son accord à la prolongation du temps partiel à Mme PRA Bernadette jusqu'au 18/08/2000 et charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

VI)- QUESTIONS DIVERSES :

1/ Horaires Ecoles

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande formulée par de nombreux parents

pour une modification des heures d'arrivée et de sortie des Ecoles primaires.

Les parents souhaiteraient un allongement du temps de pause à midi, avec une rentrée des classes le matin ¼ d'heure plus tôt.

Après concertation et échange de vues avec le service de ramassage scolaire et les enseignants des classes maternelles et primaires, le Maire propose les horaires suivants : 8H45-11H45 et 13H-16H (au lieu de 9H-11H45 ; 12H45-16H)

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord pour les horaires suivants :

8H45-11H45 et 13H-16H et charge le Maire d'en informer les services concernés.

2/ Location Podium

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat par la Commune d'un podium et de la nécessité de définir les modalités de mise à disposition de ce matériel nouveau.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De proposer la location du Podium aux associations et aux particuliers de CORPS uniquement.

- De fixer un prix de location de 100F et une caution de 2000F.

3/ Flamme Annonce

Le contrat de concession de la flamme annonce arrive à expiration, le 19/09/2000 : Avis favorable pour son renouvellement.

4/ Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole

La Commune d'Aspres les Corps accepte de régler la participation au fonctionnement de l'Ecole de CORPS pour l'élève BARBAN Julien mais demande que cette participation n'intervienne qu'à partir du 1^{er} Avril, date à laquelle l'élève résidait dans la Commune d'Aspres les Corps : Accord du Conseil Municipal.

5/ Demande de Mme ARANEO

Mme ARANEO souhaiterait installer sur le domaine communal une fontaine et un banc de part et d'autre du porche d'entrée : autorisation donnée en rappelant à Mme ARANEO l'obligation de remettre en état le trottoir dont les

pavés ont été endommagés au cours des travaux.

6/ Aménagement Parc Ancienne Maison de Retraite

En complément de la délibération du 19 Février 2000 concernant l'aménagement du jardin de l'ancienne Maison de Retraite, le Maire souhaiterait faire apparaître sur le devis, pour la demande de subvention les travaux d'entretien et ceux concernant la mise en valeur du jardin.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de l'aménagement paysager de ce jardin, pour un total de dépenses de 28 450 FHT, correspondant à

- 17 900 pour la mise en valeur,
- 10550 pour l'entretien ; et charge le Maire de solliciter auprès du Conseil Général la subvention correspondante.

7/Convention Mairie ADT

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'obligation, pour percevoir, par l'intermédiaire des employées travaillant pour le tourisme des recettes correspondants soit à des services rendus, soit à la mise à disposition de prospectus divers, de créer une régie de recettes ou de procéder à un transfert d'attributions de la Commune vers une association indépendante.

Le Conseil Municipal, après délibération, prenant acte de la diversité des services rendus par les employées de la Maison du Tourisme :

Donne son accord pour confier à l'Association de Développement Touristique toutes les tâches concernant l'accueil et l'animation touristique avec mise à disposition de locaux et de personnel communal à définir dans le cadre d'une convention. L'Association pouvant de son côté, mettre en place le recouvrement de recettes pour les services rendus soit ponctuellement, soit annuellement, par exemple sous forme de cotisation payée à l'Association.

- Charge le Maire de préparer un texte de convention à soumettre à l'approbation de l'assemblée lors d'une prochaine réunion.

8/ Convention AFRAT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'AFRAT, Centre de Formation d'Autrans, sera chargé de la formation Télémarketing dans le cadre du programme de développement économique visant à l'implantation d'un Centre d'Appels sur la Commune.

Le programme de formation s'adresse en particulier à des publics demandeurs d'emplois et l'AFRAT souhaite passer avec la Commune une convention de formation professionnelle qui permettra, le cas échéant, l'accès à la location de formation reclassement pour le personnel formé.

Cette convention prévoit d'autre part le paiement du coût de la formation de la manière suivante :

50% dans le courant de la semaine 35 (28/08 - 02/09) : à savoir
720 000 F/2 = 360 000 F.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord sur les termes de la convention présentée et charge le Maire de signer le texte de la convention avec l'AFRAT.

9/ Participation Classe Péniche

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 22/01/2000, il avait été décidé que la Commune de CORPS donnerait une contribution financière pour le séjour des enfants en classe péniche d'un montant de 450F/enfant.

Pour le règlement de cette somme il faudrait prévoir une délibération officialisant cette décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son accord pour une participation à la classe péniche d'un montant de 6 750 F (pour 15 enfants).

RAMONAGE

Pour le ramonage, merci de vous adresser directement à l'Entreprise
JC. MITOLO
au 04 76 81 39 97

L'ASSOCIATION DES CONSEILLERES MUNICIPALES DE L'ISERE

Le jeudi 15 Juin, les conseillères municipales de l'Isère étaient venues à Quet en Beaumont, dès 8H45, et étaient accueillies par Sylvette RIGLET, Maire de Quet en Beaumont, en présence de Camille CHATELARD, Présidente de l'Association, Bernard SAUGEY, Président du Conseil Général de l'Isère, ainsi que plusieurs personnes compétentes, venues prévoir les besoins en eau au niveau de la qualité.

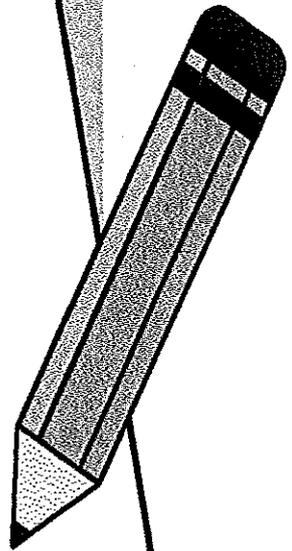
Ce jour-là, toutes les conseillères ont bien apprécié le repas pris à l'Hôtel de la Poste en compagnie du Maire de Corps. Toutes ont pu faire connaissance avec le village de Corps, et visiter la Centrale du Sautet avant de repartir.

Dans le cadre de
CORPS
Village Européen du Livre

Dès la rentrée

- *Nous vous invitons à faire partie d'un comité de lecture afin de partager votre goût pour la littérature, de connaître et de comprendre votre approche et votre perception d'oeuvres diverses, d'échanger et de débattre dans un ambiance conviviale.*
- *De même, nous vous proposons de participer activement à un atelier d'écriture dans le but, à terme, d'élaborer un ouvrage sur la mémoire du Canton de Corps, composé à la fois d'anecdotes, souvenirs, photographies... La sagesse des "anciens" qui ont connu d'autres époques mais aussi le regard d'habitants plus jeunes.*

Renseignements:
Appeler Daniel au 04 76 30 04 57



LES ROUTES ANCIENNES DU BEAUMONT

Jean Gueydan

Avertissement: Pour sa meilleure clarté, cet article commet l'anachronisme d'indiquer les noms actuels des localités qui, à l'époque romaine, en portaient d'autres, ou même n'existaient pas encore.

1

L'homme a pénétré en Beaumont à l'extrême fin du néolithique (âge de la pierre polie), vers 1200 AC, peut-être un peu avant. On peut supposer que cet homme habitait dans la basse vallée du Drac et qu'il "montait" en Beaumont pour suivre le gibier ou pour couper du bois. Il a perdu une hache en serpentine verte à Sainte-Luce (retrouvée en 1884) et une autre à Corps (retrouvée en 1973).

Aucun sentier n'existait, mais l'homme connaissait des itinéraires et des gués.

2

Des habitants sédentaires sont connus à La Grange de Quet vers 800 AC (extrême fin de l'âge du bronze); il paraît possible de considérer qu'ils étaient Ligures et ils sont en tout cas nos véritables ancêtres. Ils étaient agriculteurs et éleveurs.

Leurs déplacements et encore plus ceux de leurs bestiaux ont créé des sentiers. Peut-être ont-ils su jeter deux troncs d'arbres sur une petite rivière et créer ainsi une passerelle. Rien ne permet de penser qu'ils connaissaient la roue.

3

Vers 400 AC, 300 AC, 200 AC, des envahisseurs gaulois, sont arrivés par petits groupes et en plusieurs siècles; avec eux, l'âge du fer a pénétré en Beaumont.

Ils possédaient des chariots à roues et, grâce à leurs outils de fer, ont élargi quelques sentiers pour en faire des chemins.

4

En 121 AC, une province romaine (nous la nommons Provence) avait été créée et sa limite nord était le Pont-Haut sur la Bonne, incluant par conséquent le Beaumont.

En 51 AC, César acheva la conquête des Gaules (sauf un irréductible petit village qui, soit dit en passant, n'avait rien de gaulois et était Suse en Piémont, capitale du royaume ligure).

Qui dit romain dit pierres et ciment. Peu après 51 AC, les Romains construisirent les deux premières routes du Beaumont, une principale et une transversale.

La route principale arrivait de Chorges par le Col de Manse et Saint-Julien-en-Champsaur. De Saint-Julien à Saint-Bonnet, elle est encore connue sous le nom de "Chemin d'Humbert Dauphin". De Saint-Bonnet à Aubessagne (Chauffayer), elle est encore connue sous le nom de "Via Roumana"; entre ces deux localités elle franchissait la Séveraissette sur le "Pont Romieu". Poursuivant vers le nord, elle franchissait la Séveraisse quelque part entre Lallée et Saint-Jacques (ou peut-être même au Séchier). Elle traversait ensuite Saint-Firmin, Aspres-lès-Corps, Corps et aboutissait à Saint-Brême.

De Saint-Brême au hameau du Coin et à Quet, la route est encore connue sous le nom de "Le Chemin". Peu avant Quet, elle franchissait la Sézia; pont ou gué, on ne sait, car tout, y compris les deux rives, a été emporté par des crues il y a quelques siècles. Pour aller d'une rive à l'autre de la Sézia, la traversée n'est plus possible (sauf acrobaties dangereuses) et il faut passer par Corps et Quet ce qui représente un trajet de 17 kilomètres.

Il en résulte que la route qui suit a été complètement abandonnée et que seuls quelques tronçons sont encore visibles: Quet, Le Cros (hameau disparu), Grand-Ferme, Les Chambons, Les Martins/Les Serrues, Le Champlong, Bas-Beaumont, Saint-Pierre-de-Méaroz.

De Saint-Pierre, la route remontait vers Chardenot, Les Terrasses et aboutissait au "Pont Romain" sur la Bonne, remplacé de nombreux siècles plus tard par un deuxième pont au dessus, lequel a été remplacé par un troisième pont au dessus qu'on a nommé le Pont-Haut. La route desservait ensuite la Matheysine et le Commiers puis aboutissait à Grenoble.

La route transversale partait du lieu dit les Trois chemins, à Saint-Brême qui était alors nommé Geminae, c'est-à-dire "les deux" (sous-entendu routes); nous dirions aujourd'hui la croisée ou la bifurcation ou la jonction.

Elle traversait le Drac sur le "Pont Romieu", montait jusqu'à Ambel, redescendait vers la Souloise qu'elle traversait entre Vieux-Pellafol et La Javergne, desservait La Javergne, Les Moras et La Croix-de-La-Pigne, continuait vers Cordéac Puy-Boson (localité disparue) et Saint-Sébastien puis, par le col de même nom, arrivait à Mens.

5

Les rois Mérovingiens et Carolingiens, de même que les comtes de Provence et de Forcalquier se sont désintéressés des routes, sauf lorsqu'un péage à leur profit s'y trouvait. Le ciment romain défie heureusement le temps et, vers 1600, les routes romaines étaient toujours utilisées, sauf détour imposé aux utilisateurs par une "lavanche" (avalanche), un glissement de terrain (événement hélas fréquent en Beaumont), ou un pont emporté par une crue.

6

Les intendants du Dauphiné se préoccupaient des routes. Pour les débayer, des corvées étaient imposées aux habitants qui n'avaient pas d'autre outil que pelles, pioches et brouettes, et les accidents étaient fréquents: Quand on enlève la terre d'en bas, la terre d'en haut glisse....

Le 18.8.1723, Mathieu Alluis, travaillant à aplanir le chemin royal, a été tué par un éboulement de terre

Le 6.12.1752, Louis Aurouze, travaillant à la corvée des chemins a été écrasé par un tas de terre qui lui est tombé dessus le corps.

Le 17.9.1755, Elisabeth Bouniot (épouse de Jacques Audezene) a été tuée par un éboulement de terre aux corvées des chemins.

Le 3.4.1786, Charles Accarier a été tué par un éboulement de terre sur l'atelier public (le chantier des chemins).

Les lavanches étaient parfois meurtrières pour les passants qui se trouvaient là au mauvais moment. Le 24.2.1692, Charles d'Armand, son frère Melchior d'Armand, François de Rions et Alexis Blosset, allant de Corps à Labroue, ont été tous les quatre tués par une lavanche à la combe de Thanis.

Le total est de huit morts en un siècle et tous ces accidents se sont produits au "verrou" que forme la montagne entre Corps et Aspres-lès-Corps, non loin de la grosse borne marquant aujourd'hui la frontière entre l'Isère et les Hautes-Alpes.

Les ponts emportés et l'absence de pont étaient aussi des causes d'accident.

Le 10.1692, Louis Bosc s'est noyé dans un torrent.

Le 26.5.1729, Jean Calvat s'est noyé en tombant dans le ruisseau de Corps (la Sézia).

Le 14.10.1756, François Aglot s'est noyé dans le torrent de Mallecombe à La Salette.

Le 5.5.1789, Pierre Selme s'est noyé dans le ruisseau (de Corps).

7

Deux millénaires après les Romains, le réseau routier du Beaumont a été refait par la volonté de Napoléon. Ce serait un jeu de mots que dire qu'il connaissait bien la route...

L'actuelle "Nationale" ne traverse plus que La Salle-en-Beaumont et Corps (Qu'il me soit permis de dire que c'est deux de trop). Des "Départementales" zigzagantes desservent les autres villages dont certains sont très excentrés.

Le dernier "chemin", celui de La Salette, a été élargi à deux voies en 1932.

Il est agréable de constater que, depuis une cinquantaine d'années, toutes ces routes sont goudronnées.

Quant à l'indispensable autoroute Grenoble-Gap qui revivifierait Trièves, Beaumont et Champsaur et éviterait l'asphyxie de Corps en juillet et août de chaque année, nous avons préféré payer des chômeurs à ne rien faire (si ce n'est du travail au noir), plutôt que voir des entreprises les embaucher pour faire ces travaux....

FICHE PRATIQUE

TRIEZ VOS PAPIERS !

Croire au zéro papier, c'était compter sans le fameux droit de la preuve, qui ne se fonde, en France, que sur le sacro-saint papier. Factures, quittances et lettres continuent de se déverser dans nos corbeilles,

de s'entasser sur nos bureaux et d'envahir durablement le cœur de nos placards. Alors, dans le doute, le paperassier entasse. L'insouciant éparpille. L'inconscient jette sans penser à demain. Que faire? Ne garder que l'essentiel, et, pour

cela, retenir les règles qui régissent le tri de nos papiers. Le tableau qui suit vous donnera quelques repères. À vous, ensuite, de rechercher le meilleur classement. Et de faire de la place sur vos étagères...

A VIE

■ Famille

Carte d'identité (à garder sur vous. Elle est renouvelable tous les 10 ans) et livret de famille : pour vos démarches administratives.

Contrat de mariage.

Jugement de divorce ou de séparation de corps : l'administration peut l'exiger pour vous attribuer certaines prestations sociales.

Actes d'adoption ou de reconnaissance d'un enfant naturel.

■ Scolarité

Tous vos diplômes : ils sont, bien sûr, indispensables pour l'inscription en faculté, mais aussi pour l'exercice de certaines professions, et peuvent vous être demandés par l'employeur lors de votre entretien d'embauche. Attention, aucun duplicata ne vous sera délivré.

■ Vie professionnelle

Contrats de travail : dans l'éventualité d'une maladie professionnelle reconnue tardivement.

■ Voiture

Permis de conduire : à garder sur vous, vous pouvez avoir à le présenter lors d'un contrôle de police.

■ Assurances

Toutes vos factures d'objets précieux : elles vous seront réclamées en cas de perte, de vol ou d'incendie. Contrats d'assurance-vie et d'assurance décès.

■ Finances

Testaments, titres et actes de donation, de succession ou legs.

■ Santé

Résultats d'examen médicaux importants (radios, analyses, comptes rendus opératoires) : parlez-en à votre médecin, qui vous indiquera ce qu'il est important de conserver. Surtout ne jetez aucun dossier médical relatif à un accident du travail : des séquelles peuvent apparaître des années après.

Carte de groupe sanguin : à garder toujours sur vous.

Carnet de vaccination : à mettre à jour régulièrement pour effectuer vos rappels.

■ Retraite

Notification et titre de retraite personnelle (à fournir à votre caisse primaire pour avoir droit à l'assurance maladie), de retraite de réversion, notifications de pensions civiles et militaires, et tout document attestant la révision de votre retraite.

30 ANS

■ Vie professionnelle

Si vous êtes artisan, tous les documents se rapportant à votre activité artisanale.

■ Maison

Permis de construire, contrat de construction individuelle, contrats d'architecte et d'entrepreneur. Factures de travaux effectués par un artisan ou un entrepreneur de travaux.

■ Finances

Reconnaisances de dettes civiles ou contrats de prêt entre particuliers.

18 ANS

■ Scolarité

Bulletins et livrets scolaires de vos enfants.

■ Santé

Carnet de santé de vos enfants : à conserver jusqu'à leur majorité. Il vous sera régulièrement demandé par les services de médecine scolaire.

10 ANS

■ Papiers d'identité

Carte d'identité : au bout de 10 ans, elle n'est plus valable hors du territoire français.

Passeport : bien qu'il soit valable 5 ans seulement à l'étranger (dans certains pays, il l'est encore 6 mois après sa date d'expiration), conservez votre passeport 10 ans si vous n'avez pas à le renouveler entre-temps : c'est la durée de sa validité dans les pays de l'Union européenne.

■ Vie professionnelle

Toutes vos pièces comptables, si vous êtes commerçant, ainsi que vos reconnaissances de dettes.

■ Maison

Factures relatives au logement émanant d'un commerçant.

Appels trimestriels de charges de copropriété : ces dernières peuvent vous être réclamées pendant les 10 ans suivant l'appel de fonds.

■ Décomptes annuels des charges de copropriété :

vous ne pouvez contester un décompte approuvé en assemblée générale. Mais vous avez 10 ans pour engager une procédure au tribunal de grande instance en cas de préjudice personnel.

Toute votre correspondance avec votre syndicat.

■ Assurances

Tous les contrats et avenants comprenant une garantie de responsabilité civile (multirisque habitation, assurance automobile...) : à conserver 10 ans après la résiliation du contrat.

■ Finances

Relevés de comptes bancaires ou postaux et talons de chèquiers.

Contrats de prêts immobiliers : à garder 10 ans après le paiement de la dernière mensualité, ainsi que tous les justificatifs de paiement.

6 ANS

■ Vie professionnelle

Lettre de licenciement : la durée conseillée est de 6 ans. Mais vous devez garder tous les documents jusqu'à ce que le litige qui vous oppose à votre ancien employeur soit complètement réglé.

Notez qu'en cas d'inscription à l'ANPE vous devrez fournir le double de votre lettre de licenciement.

■ Impôts

Déclaration de revenus, avis d'imposition et toutes les pièces ayant servi au calcul de votre

impôt : notamment vos justificatifs de réduction fiscale (avis d'échéance et preuves de règlement des contrats d'assurance-vie, factures des travaux donnant lieu à des déductions...).

Si vous êtes retraité : gardez l'avis pour déclaration fiscale qui vous est adressé, chaque début d'année, par votre caisse de retraite. Il sert de base à votre déclaration fiscale et justifiera de vos revenus en cas de litige avec l'administration fiscale.

5 ANS

Famille

Pièces justificatives de paiement des pensions alimentaires.

Sécurité sociale et allocations familiales

Justificatifs de paiement de vos cotisations.

Maison

Notes d'honoraires du notaire, si vous êtes propriétaire.

Factures d'électricité et de gaz (EDF-GDF).

État des lieux, contrat de bail, quittances de

loyer : à conserver 5 ans après la résiliation de votre

bail. C'est le délai que vous avez pour contester le paiement de votre loyer et de vos charges fixes (appels de charges mensuels, droit de bail...).

Factures de travaux d'amélioration, si vous êtes locataire, justificatifs de paiement des charges d'entretien, ainsi que votre acte de cautionnement.

Finances

Pièces justificatives de paiement des arrérages de rentes.

3 ANS

Élections

Carte d'électeur à présenter au moment du vote.

Elle justifie de votre inscription sur les listes électorales. Elle est renouvelée automatiquement dès que les listes électorales sont réactualisées. Tout changement d'adresse doit être communiqué à la mairie.

Vie professionnelle

Justificatifs de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, pour les employeurs et les travailleurs indépendants.

Impôts

Avis d'imposition et quittance de redevance télévision : à garder 3 ans à partir de la date de mise en recouvrement.

2 ANS

Famille

Bordereaux de versement des prestations familiales.

Maison

Quittances d'eau.

Consommation

Factures de vos achats de petit électroménager, de vos vêtements en cas de litige avec votre teinturier...

Assurance

Lettre de résiliation de contrat et avis de réception confirmant la résiliation, avis d'échéance et quittances de primes, avis de paiement d'un sinistre : à conserver 2 ans après la résiliation de votre contrat.

Finances

Contrats de prêts à la consommation ou pour l'achat d'une automobile : à garder 2 ans après le paiement de la dernière échéance de remboursement.

Impôts

Avis d'imposition : taxe d'habitation et taxe foncière.

Santé

Décomptes de remboursement de Sécurité sociale et, en général, de mutuelle (à moins que votre contrat ne mentionne un délai différent).

Carte Vitale : c'est votre nouvelle carte d'assuré social.

Elle prouve votre affiliation à la Sécurité sociale.

Elle vous sera systématiquement demandée en cas d'hospitalisation. Cette carte est valable au

moins jusqu'au 31 décembre 2001.

1 AN

Scolarité

Certificats de scolarité : ils sont exigés par les caisses d'allocations familiales pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire. Vous devez également en fournir un à votre caisse primaire d'assurance maladie pour que votre enfant bénéficie de votre Sécurité sociale.

Maison

Certificats de ramonage des cheminées.

Factures de téléphone.

Factures et déclarations de valeur en cas de déménagement : attention, vous n'avez qu'un an pour agir en cas de litige!

Voiture

Vignette auto.

Contraventions : si aucun rappel ne vous a été adressé, vous pouvez jeter votre justificatif de paiement au bout d'un an. Si votre amende a été majorée, par contre, vous devez garder la preuve de votre règlement pendant 2 ans à compter de la date de réception du courrier vous informant de la majoration.

Finances

Chèques bancaires : ils sont encaissables sous un an et 8 jours à compter de la date de leur émission.

Chèques postaux : ils sont valables un an.

6 MOIS

Consommation

Notes d'hôtel, de restaurant et justificatifs de leur règlement : au cas où l'on vous réclame un supplément. Par contre, si vous avez déclaré vos impôts aux frais réels, vous devez garder toutes vos factures pendant 6 ans.

DURÉE VARIABLE

Maison

Titre de propriété : tant que vous êtes propriétaire.

Plans de maison : tant que la maison vous appartient. Ils vous seront utiles si vous devez justifier d'une mitoyenneté ou d'une servitude de passage sur votre terrain.

Procès-verbaux d'assemblée générale de copropriété et règlement de copropriété : tant que vous êtes copropriétaire.

Consommation

Factures des achats importants : tant que ce que vous avez acheté reste en votre possession.

Certificats de garantie : durant toute la durée de leur validité.

Devis : jusqu'à réception de la facture.

Voiture

Carte grise : tant que vous êtes propriétaire du véhicule. Si vous le vendez, vous devez remettre la carte grise à l'acheteur, barrée, avec la date de vente et votre signature.

Factures d'achat et de réparation du véhicule : tant qu'il vous appartient. Elles vous serviront en cas de vol ou d'accident pour être remboursé par votre assurance. Elles peuvent aussi s'avérer très utiles si vous vendez votre voiture, pour prouver son bon état!

Finances

Ordres de virement bancaire, bordereaux de dépôt de chèques et de liquide : tant que ces opérations n'apparaissent pas sur votre relevé de compte.

Santé

Ordonnances : valables en général 3 mois, 28 jours maximum pour les médicaments inscrits au tableau B (ex : morphine). Pour une maladie chronique, ou la pilule contraceptive, votre médecin peut aussi vous délivrer une ordonnance de 3 mois, renouvelable une fois.

Retraite

Relevés de carrière délivrés par votre caisse de base, relevés de points de votre caisse complémentaire, bulletins de salaire, certificats de travail, avis de paiement de l'allocation chômage, livret militaire, décomptes d'indemnités journalières, notification d'attribution de pension d'invalidité, titre de rente accident du travail... : jusqu'à la liquidation de votre retraite. En cas de lacune sur votre relevé de carrière, vous devrez justifier de vos revenus et de votre nombre de trimestres cotisés (ou assimilés à des périodes d'assurance) pour faire valoir vos droits à retraite.

FOIRE AUX LIVRES et CARTES POSTALES ANCIENNES BROCANTE

Les libraires et bouquinistes (de plus en plus nombreux chaque année) ont déballé leur matériel sous le chapiteau installé Parking Prager, le matin du 10 Juin, en apportant beaucoup de soin à l'agencement et à la décoration de l'espace qui leur avait été alloué.

Nous avons, grâce à cette manifestation, fidélisé bon nombre de libraires et bouquinistes qui se font une joie de participer chaque année à ce rendez-vous des passionnés du papier. C'est toujours dans le but d'attirer des professionnels sur Corps afin de pouvoir mettre en place un Village Européen du Livre dans notre village.

Certains de nos clients fidèles sont prêts à quitter une grande ville pour venir s'installer dans une librairie à Corps afin de pouvoir profiter au mieux de la montagne et des grands espaces, loin de la foule et de la pollution. Le projet du Village du Livre avance d'ailleurs à grands pas puisque dès la rentrée une maison d'éditions (Editions Cheminements) vient s'installer à Corps. Ils seront sans doute les premiers d'une grande liste. Affaire à suivre...

D'autre part, deux innovations cette année :

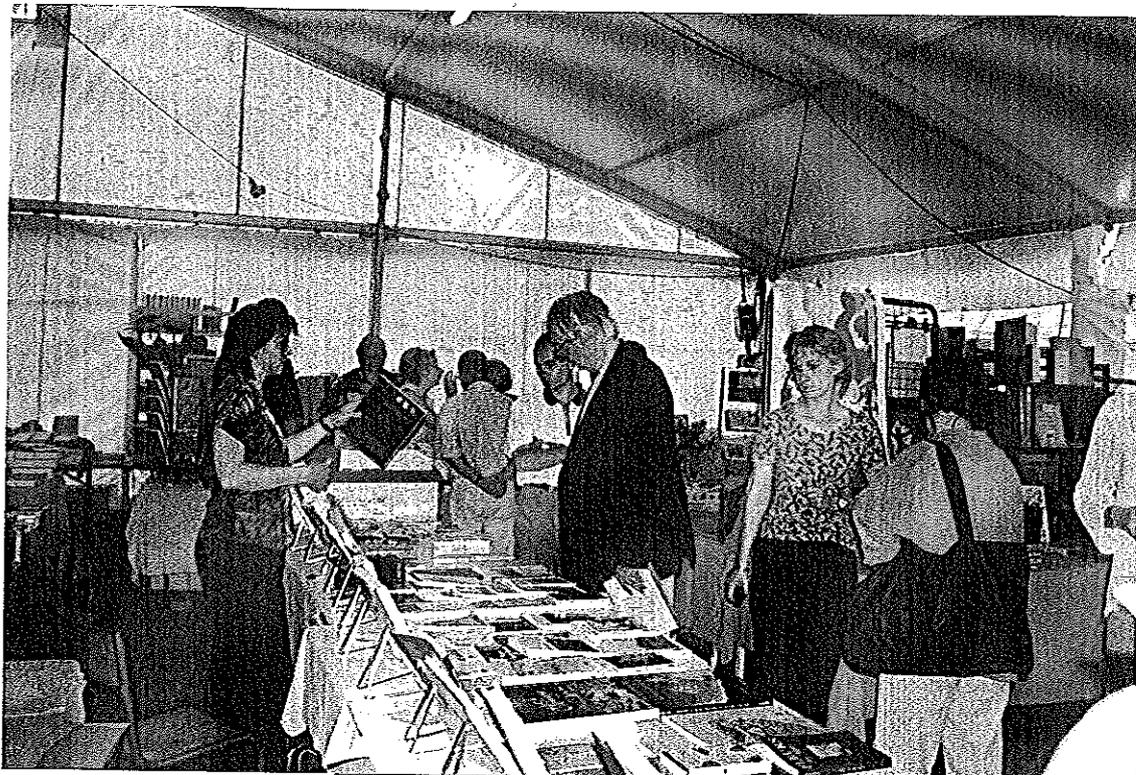
- Le Prix Obiou Intermarché 2000, prix littéraire lancé à cette occasion (dont le thème était cette année le roman du terroir) a été décerné à l'œuvre « Là où les chèvres sont pires que les loups » de Michel VERRIER qui s'est vu attribué la somme de 10 000F remise par notre partenaire INTERMARCHÉ LA FARE - LA MURE représenté par son directeur Mr LEJAY.

De nombreuses animations ont égayé la manifestation sous forme de jeux dotés de lots (Places au Chemin de Fer de la Mure, livres, Cd Rom sur le Patrimoine de l'Isère...).

- La Foire à la Brocante : Afin de rentabiliser au mieux la location du chapiteau, nous avons souhaité cette année organiser un vide-grenier le lundi 12 Juin.

Cette initiative a été bien accueillie puisque les demandes de locations de stands ont été importantes. Les vendeurs n'ont pas hésité, une fois le chapiteau plein, à s'installer dans le garage prêté gracieusement par Mr et Mme GONTARD, et même à l'extérieur malgré le mauvais temps. Les chineurs sont venus nombreux à cette brocante de qualité. Cette opération sera sans doute renouvelée dans l'automne, aussi n'hésitez pas à prendre contact avec la Maison du Tourisme.





*Vue d'ensemble
Sous le chapiteau*



*Michel
VERRIER*



*Le Comité
de Lecture*

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CORPS

Le Samedi 5 Août à partir de 10 heures, Michel VERRIER, auteur de « Là où les chèvres sont pires que les loups », vainqueur du Prix Obiou 2000, présentera son livre et dialoguera avec ses lecteurs.

En fin de matinée, nous tirerons la loterie et ensuite tous les adhérents et amis de la Bibliothèque sont invités à partager le verre de l'amitié.

LISTE DES DERNIERS LIVRES ACHETÉS :

LA NUIT S'ÉVEILLE	Mary HIGGINS CLARK
CES DEMOISELLES AU TABLEAU NOIR	Roger CANAC
MEDECIN CHEF A LA PRISON DE SANTE	Véronique VASSEUR
CHRONIQUES HIMALAYENNES	Jean-Michel ASSELIN
L'ETE DU GRAND BONHEUR	Georges COULONGES
LE SOLEIL DES MOURRANTS	Jean-Claude IZZO
LES HERITIERS ALINE	Jacques DUQUESNE
LA PETITE FILLE QUI AIMAIT TOM GORDON	Stéphien KING
LA CHARRETTE AU CLAIR DE LUNE	Michel JEURY
QUATRE SAISONS PARMIS LES FLEURS	Jeanine MONTUPET
L'EMPIRE DES ANGES	Bernard WERBER
JE VOUDRAIS QUE QUELQU'UN M'ATTENDE	
QUELQUE PART	Anna GAVALDA
LE MONDE N'EST PAS UNE MARCHANDISE	José BOVE et François DUFOR
LA FAMILLE LOGAN. 4	V.C ANDREWS
LE TRIANGLE DU TRIEVES	Michel ANDREOLETY
LE MODE NEGATIF	Jean-Luc NOEMI
LACS DE MATHEYSINE	Claude PEQUIGNOT
HISTOIRES DES PROTESTANTS EN DAUPHINE	E. ARNAUD
AVANT DE TE DIRE ADIEU	Mary HIGGINS CLARK
LE BENEFICE DU DOUTE	Allee BLANCHARD
L'ETOFFE D'UNE FEMME	Isabelle HUCHET
L'HOMME DE LEUR VIE	Françoise BOURDIN
DOUCE AMERE	Danielle STEEL
C'EST COMMENT L'AMERIQUE ?	Franck Mc COURT
SUR LE CHEMIN DE CITEAUX	
MOINES CISTERCIENS EN TERRE DE FRANCE	Michel NIAUSSAT
UNE PATIENCE D'ANGE	Elisabeth GEORGE
L'ÎLE SAUVAGE	Anne RIVERS SIDDONS
HISTOIRES A LIRE	Claude MICHELET
UN SOUDAIN MOUVEMENT DU CŒUR	Barbara TAYLOR BRADFORD
OLIVIA, LA CHANSON TRISTE	V.C ANDREWS
VILLAGES PERCHES DE FRANCE	Christophe LEFEBURE
MERCI CHAMPIONS !	Dominique GRIMAUULT

CLUB « JOYEUSES RENCONTRES »

Le mardi 20 Juin, une dizaine de doublettes se rencontrait amicalement pour disputer le concours de pétanque traditionnel, à Corps, avec un très beau temps.

Le résultat a été le suivant :

1^{ères} Suzette GARAUD -
Solange QUILICHINI
2^{èmes} Jeannette GALVAIN -
Louis MEYER

3^{èmes} Rose BIAU - Robert GARAUD
Etc...

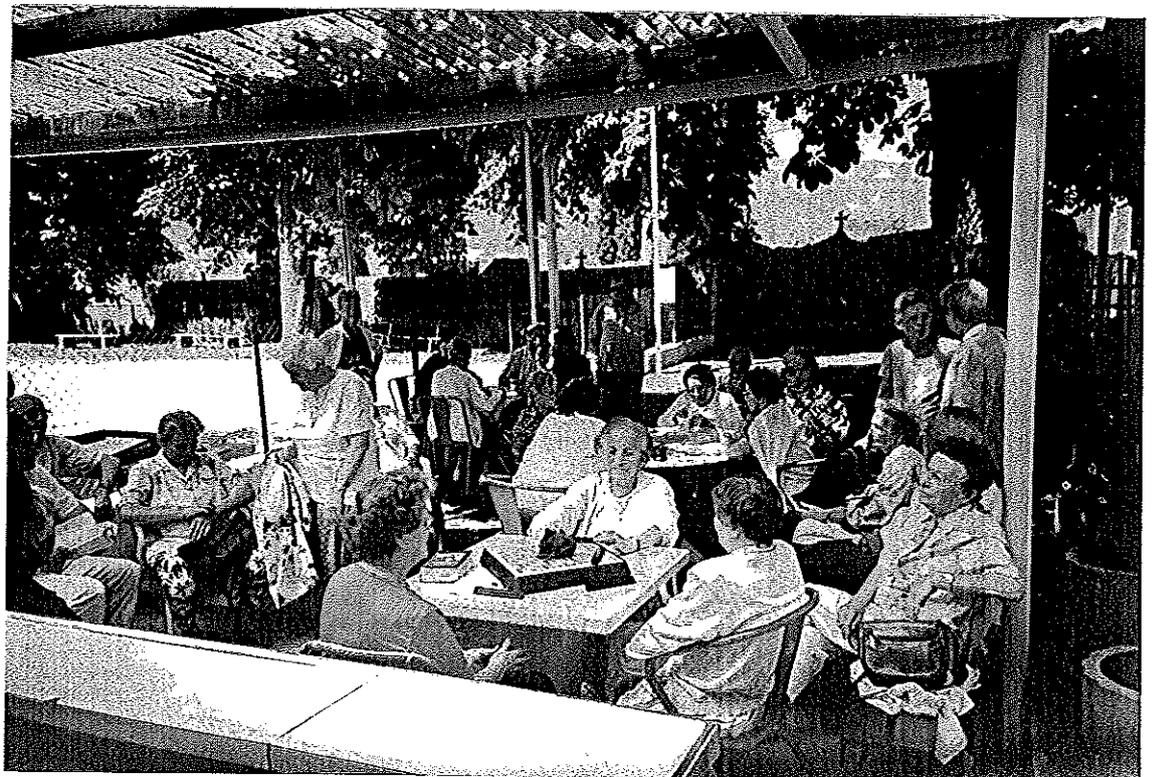
D'autres membres du club ont profité des frais ombrages du Clos des Marronniers pour s'affronter à la belote ou au scrabble.

Le repas a regroupé une trentaine de convives au Nouvel Hôtel. Les chants ont

égayé l'assistance et chacun est reparti content de cette journée en emportant un petit souvenir « coupe, bouteille ou bougie ».

Merci à tous ceux qui se dévouent à la préparation de ce concours et nous espérons nous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine.

Rose-Aimée MOUSSIER



CHORALE DE CORPS

CHŒUR A CORPS et MIRANDOLE A L'EGLISE DE CORPS

Dimanche 25 Juin, l'Eglise de
CORPS était pleine pour accueillir
les deux chorales.

En première partie, la chorale
Chœur à Corps, dirigée par Sophie
DONNET, présentait son répertoire
varié de Hava Naguila à Utile, ou

Le lion est mort ce soir, C'est la
vie, Catango.

Puis Marie ZAQUINE, soprano,
interprétait en soliste un « Avé
Maria » très émouvant.

Ensuite, le Laudate Dominium de
Mozart avec les choristes de Corps
et Maurycette FRANCOU à
l'orgue. Tous recevaient une
ovation du public.

Après l'entracte, la Mirandole de
Vizille, dirigée par Michel VOGT,

avec son ensemble de 60 choristes
confirmés, chantèrent avec brio
une série variée : « Belle », « Zohra
sourit », « Conte Partiro », etc...

Et pour terminer les deux chorales
rassemblées interprétèrent
« Armstrong ».

Très bonne soirée, avec ensuite
l'apéritif qui réunissait tous les
choristes avec la promesse de se
retrouver l'année prochaine.



LA CHORALE CHŒUR A CORPS A PELLAFOL

Pellafol accueillait les choristes
dimanche 9 Juillet dans l'Eglise
des Payas.

Le public était heureux d'applaudir
les chants du répertoire de cette
année de travail.

Le dynamisme et le sourire étaient
de rigueur avec Sophie DONNET à
la direction de chœur.

Marie ZAQUINE avec un violon
alto interprétait l'Ave Maria puis le
Laudamus Te de Mozart avec les
choristes de Corps.

Mr le Maire remerciait et invitait
tout le monde à participer au pot
de l'amitié.

La chorale après quelques
semaines de repos, reprendra les
répétitions le mardi 12 Septembre,
Salle du Club à la Mairie. Nous
faisons appel à toutes les
personnes désireuses de partager
notre amour de la musique et du
chant.

INAUGURATION DE LA BASE NAUTIQUE

C'est dans un souci d'améliorer ce petit coin de paradis qu'en 1998, le SIVOM du Canton de Corps a lancé un projet de réaménagement des abords du lac du Sautet.

Juillet 2000, marque l'aboutissement de la première tranche de travaux avec la réhabilitation de la Base Nautique. De nouveaux locaux en bois permettent désormais d'abriter le matériel nautique ainsi qu'une buvette.

Le début de la réalisation d'un sentier touristique qui longera le lac et reliera le camping et la base nautique, permettra aux piétons d'admirer le lac en toute quiétude.

Une plage entièrement remaniée (fini les pierres, bonjour le sable fin !) est surveillée durant tout l'été par un maître-nageur disposant d'un nouveau poste de secours.

La base nautique mêle confort et esthétique. C'est pour elle que de nombreux élus se sont déplacés le jeudi 13 Juillet. L'inauguration a débuté par le discours du Président du SIVOM et Maire de Pellafol Mr MOUTIN, fort satisfait que la première pierre de l'édifice soit enfin posée sur ce site exceptionnel. Gérard CARDIN, Maire de Corps et 1^{er} Vice Président du Conseil Général a ensuite pris la parole pour féliciter Territoire 38 maître d'œuvre de ce projet et l'architecte Mr MARCHAND, et en a profité pour remercier le Conseil Général de l'Isère pour les subventions allouées à ce projet. Bernard SAUGEY, Président du Conseil Général, présent à cette inauguration, a souligné la nécessité du maintien de l'activité touristique dans le Sud-Isère et a confirmé l'engagement de cette institution concernant le développement touristique. Didier MIGAUD, Député de l'Isère, a également souligné la réussite de ce projet, et a promis d'intervenir auprès du gouvernement pour que des efforts soient faits en matière d'aménagement des routes. Claude MOREL, secrétaire général adjoint à la Préfecture de l'Isère représentait ce jour-là le Préfet. Le SIVOM a tenu à remercier l'EDF pour leurs efforts fournis en matière de tourisme, et tous les invités présents en leur offrant un apéritif préparé par la Maison du Tourisme.



(Photo parue dans le DL)

LA FÊTE DES COMMERÇANTS

Le 1^{er} week-end de Juillet, l'Union des commerçants de Corps lançait le départ de la saison touristique avec la première animation estivale.

Durant les 2 jours des baptêmes en hélicoptères étaient proposés.

Le samedi soir un bal traditionnel dans la Salle des Fêtes, animé par un excellent orchestre matheysin et la présence de Dragqueens ont su ravir les participants.

Le dimanche, 2 orgues mécaniques installés devant la pharmacie et la boucherie Marcou ont animé la rue principale, égayée également par l'exposition de peinture. Une calèche a promené gratuitement les enfants tout l'après-midi.

Les membres du rigodon de La Mure et Pierre-Chatel étaient présents et ont rappelé les vogues d'autrefois.

Les commerçants avaient préparé la marmite de Lesdiguières pour réaliser le boudin traditionnel. La boucherie Marcou a fait déguster des produits du terroir, tout cela arrosé par une petite liqueur de Salettina «distillée par J.F Manant.

La fête s'est terminée par l'élection de miss 2000 du Pays de Corps où elles ont toutes été récompensées.

Merci à tous les commerçants qui s'étaient dévoués ce jour-là.

(Photo parue dans le DL)



La tradition républicaine de la place des Guérrauds

Pour ce troisième banquet républicain, les "maîtres des lieux" Clotilde et Philippe Saillard, Andrée et André Tournon, Joseph Marcellin et quelques voisins et amis ont dompté les caprices du temps, avec un lumineux chapeau bleu au-dessus de la placette des Guérrauds. Quelques gouttes vinrent frapper le toit provisoire, mais n'empêchèrent point les hôtes de ce petit coin très

fleuri de renouer avec cette sympathique tradition républicaine. Les participants furent très nombreux (près de 60). Parmi les mets les plus appréciés "la tête de veau gribiche", la bonne ambiance, la simplicité, les chansonnettes avec le chef de cœur du jour André Marcou, surent faire passer un vent de plaisir et d'amitié.

Jacqueline Paulin



Tout au long du repas, sous le chapiteau improvisé.

(Article paru dans le DL)

CORPS

CALENDRIER DES ANIMATIONS

AOÛT 2000

Du 30 Juillet au 13 Août: 3^{ème} Salon des Arts de CORPS; Exposition de peinture, Sculpture, Photographie, Salle des Fêtes. Entrée gratuite.

Mercredi 2 Août: Animation Musicale dès 18 heures, Rue des Fossés (Gratuit).

Vendredi 4 Août: * Cinéma Nature et Montagne 'Au pays des Aigles et des Marmottes'. Séances à 18 heures et 21 heures, en présence de l'auteur. Salle du Village-Vacances LVT.

* Soirée Américaine (Hamburgers à volonté) au Camping du Lac du Sautet (Sur réservation).

Samedi 5 Août: Festival « Les Nuits Musicales de Corps »: SOLISTES D'ODESSA et CHŒURS DE VILNIUS; 'Chœurs Religieux des Pays Nordiques' et 'Magnificat' de BACH à 21 heures à l'Eglise de CORPS.

Mercredi 9 Août: * Randonnée et Aquarelle au Lac du Lauzon; départ à 8h30 de CORPS.
* Animation Musicale dès 18 heures, Rue des Fossés (Gratuit).

Vendredi 11 Août: * Festival « Montagne au Corps »: Rencontres-Débats autour de la montagne. S. MARIGOT et H. QUALIZZA présenteront le diaporama de leur 'Ascension du Diamond Couloir au Kenya' et deux expéditions au Pakistan à 20h30, Salle du Village-Vacances LVT.

* Concert Rock 60's et Rhythm&Blues en soirée au Camping du Lac du Sautet.

Samedi 12 Août: Festival « Les Nuits Musicales de Corps »: Concert du Trio 'LA TEMPESTA'; 'La Vocalité Instrumentale Italienne' (Musique Baroque) à 21 heures à l'Eglise de CORPS.

Mardi 15 Août: Fête du Lac du Sautet; Animations toute la journée et Feu d'artifices gratuit sur le Lac dès 22 heures.

Jeudi 17 Août: Randonnée et Aquarelle au Pré de la Chaumette; départ à 8h30 de CORPS.

Vendredi 18 Août: Soirée Paëlla au Camping du Lac du Sautet (Sur réservation).

Calendrier donné sous réserve de modifications

Renseignements: MAISON DU TOURISME tél/fax 04 76 30 03 85

Ou Consulter notre panneau d'affichage

VISITES COMMENTÉES DE
CORPS

Jeudi 3 AOÛT

Et

Lundi 21 AOÛT

RDV 20H Devant l'Eglise

LES NUITS MUSICALES DE CORPS

Les 11^{èmes} Nuits Musicales de Corps ont débuté le Samedi 15 Juillet et se termineront le Samedi 12 Août avec au programme :

Samedi 29 Juillet : Piano à quatre mains

Jacqueline BARBE et Michel PICARD

DVORAK/SCHUBERT. « Danses Slaves-Opus 46 »

Fantasia en Fa mineur Opus 103.

Samedi 5 Août : Orchestre solistes d'Odessa

Chœur : Chœurs de Vilnius, Solo : Solistes Sharamov

Chœurs Religieux des Pays nordiques

« Magnificat » de Jean-Sébastien BACH

Direction : Václav AUGUSTINAS

Samedi 12 Août : Trio la Tempesta

Violon, Violoncelle, Clavecin.

Patrick BISMUTH/Hager ANANIA/Hélène DUFOUR/

La vocalife instrumentale Italle.

21H00 A l'Eglise de CORPS

Billets en vente à l'entrée de l'Eglise (Pas de réservation)

Tarifs : Normal 85F Adhérents 65F

14 JUILLET

Malgré le mauvais temps, Jérôme l'artificier de la Société SCENOFRANCE, n'a pas hésité à tirer un magnifique feu d'artifices pour le 14 Juillet.

Cette année, grâce à Sono Galaxie 1, le feu a été sonorisé. Il a été suivi d'une soirée dansante, où les plus courageux ont danser sous la pluie.

RAID SOULOISE 2000

Pour les amateurs de sensations fortes, l'ADT, le KUKLOS, en partenariat avec l'OT de ST ETIENNE en DEVOLUY organisent le 3 Septembre le 1^{er} RAID SOULOISE, réunissant un cocktail d'activités sportives (VTT, Via Ferrata, Course d'orientation, Canoë).

Raid ouvert à tous par équipe de 2.

Pour plus de renseignements s'adresser à la Maison du Tourisme au 04 76 30 03 85 ou 04 76 30 04 57.

ART TISSE A CORPS PROGRAMME ÉTÉ 2000

Les stages d'été :

- Stage d'aquarelle :
Les 7 et 8 Août 2000
Le 18 Août 2000 soit 6h sur la journée

- Aquarelle et promenade en montagne :
Les 9 et 17 Août 2000

Départ 8h30, retour 17h00, avec un accompagnateur

Promenade au lac du Lauzon en Valgaudemar

Promenade au Champoléon en Champsaur

Les cours d'aquarelle sont réalisés par Mme Catherine BLANC, professeur des beaux-arts à Aix-en-Provence.

Le salon d'été :

- Salon de peinture, photo et sculpture (plus d'une trentaine d'artistes réunis) se déroulant à la Salle des Fêtes de Corps.

Du Dimanche 30 Juillet au Dimanche 13 Août

avec une nocturne le 12 Août

Horaires : De 10h00 à 12h00

De 14h00 à 19h30

Nocturne de 20h00 à 22h30

Pour plus de renseignements contacter :

L'Association Art Tisse : 04 76 30 01 80

La Maison du Tourisme : 04 76 30 03 85

JOURNÉE INTERNATIONALE D'ÉTUDE SUR ST ELDRADE

Après Novaleso, la deuxième journée internationale d'Étude sur ST ELDRADE aura lieu le 23 Septembre 2000 à Ambel (lieu de naissance de ce Saint local).

Cette rencontre Franco-Italienne aura pour thème : La situation Economique, Sociale et Religieuse au VIII^è IX^è et X^è Siècles en Piémont, Dauphiné et Maurienne.

Tout au long de cette journée, des conférences seront proposées par des spécialistes.

Un repas sera servi au prix de 120F.

Pour tous renseignements et réservations vous pouvez vous adresser à La Maison du Tourisme au :
04 76 30 03 85 ou 04 76 30 04 57

CONCERT DE GOSPEL

Suite à des mini-stages, le 17 juin 2000, des amateurs de Gospel ont voulu rêver en s'associant à l'Institut Gospel de Grenoble sous la direction de Franck AKOA MVA, pour un magnifique concert à la Basilique de la Salette et pour les 700 personnes ce fut un enchantement.

LA VIE PARISIENNE

Le 24 Juin à Corps, OFFENBACH a été présenté par le biais d'une équipe AT'LYRE (de La Mure), amoureuse de l'opérette sous la direction de Michel AVEDIKIAN.

Le public a pu s'évader à Paris pour 1H30 d'histoire rocambolesque pleine de rebondissements.

CORPS (Isère)

Observations sur l'Eglise St PIERRE

A la faveur de travaux de ravalement de sa façade

Rapport de Synthèse par Alain de MONTJOYE et Christine PENON

Réalisé par le Musée Dauphinois / Conservation du Patrimoine de l'Isère

(Article à suivre)



Des travaux de ravalement, conduits au cours de la seconde quinzaine du mois de mars 2000, sur la façade de l'église de Corps, ont révélé, après mise à nu des appareils, plusieurs indices des transformations successives du bâtiment au cours des siècles.

Alertée par le Dr Cardin, maire de Corps, la Conservation du Patrimoine de l'Isère a délégué une petite équipe qui s'est attachée à l'étude des vestiges mis au jour, en profitant des échafaudages installés par l'entreprise chargée des travaux. Le financement de cette opération a été, en grande partie, pris en charge par la commune de Corps.

Le travail sur le terrain – relevés à l'échelle 1/20^e, couverture photographique – s'est déroulé du 3 au 17 avril, avec la contribution active et précieuse de Pierre-Yves Carron, dessinateur à la Conservation du Patrimoine de l'Isère. Notre tâche y a été grandement facilitée par l'appui que nous avons reçu des services municipaux et la volonté de la Commune que soient mises en mémoire les données ainsi apparues.

Que le maire et les agents de ses services trouvent ici l'expression de notre gratitude.



Fig. 1 – Perspective depuis l'échafaudage de la façade vers l'est, au-dessus du toit du collatéral sud. Au fond, la paroi ouest du bras de transept présumé roman, englobée dans le corps de bâtiment de la mairie.

Remarquer que le toit du bas-côté, tel que l'a conçu l'architecte Berruyer a été redescendu (quand?) à sa hauteur initiale de l'Epoque moderne.

I NOTICE SOMMAIRE SUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE CORPS

La mise à nu des appareils de la façade occidentale n'a pas révélé de vestiges antérieurs à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe. Il est certain cependant que l'existence d'une église à Corps remonte à une période beaucoup plus lointaine, mais l'histoire des origines demeure encore fort confuse. L'étude la plus complète reste celle de H. Durand¹, ouvrage bien vieilli, qui ne fournit de références aux sources que des plus sommaires et pêche par l'absence de toute critique de ces sources. Les notes inédites de l'abbé Meyer² n'offrent guère plus de garanties et les sources non publiées, tels les procès verbaux de visites pastorales, conservés aux Archives Départementales de la Drôme, attendent encore d'être étudiées.

La notice consacrée à Corps, dans l'*Annuaire Statistique de la Cour Royale de Grenoble*, pour l'année 1840³, est sans doute la plus exacte de celles qu'ait produites l'érudition du siècle et demi écoulé: elle indique que cette paroisse était siège d'un prieuré attesté en 1267, dépendant lui-même du prieuré de Romette (Hautes-Alpes). De l'histoire de ce prieuré de Romette, fondé sous obédience clunisienne, passé à Saint-Victor de Marseille dès le début du XIIe siècle⁴, puis à l'abbaye de Brême au diocèse de Pavie⁵, pour revenir au XIVe siècle dans le giron de l'abbaye phocéenne, on a cru pouvoir extrapoler les origines de l'église de Corps. Ainsi a-t-on admis que, comme Saint-Pierre de Romette, le prieuré de Corps avait été une ancienne possession de la Novalaise, ce dont on a voulu chercher confirmation dans le testament du patrice Abbon, lui-même⁶. Mais la localité de *Corvallicum*, identifiée à tort à celle de Corps, correspond, dans ce document du VIIIe siècle, à un domaine situé au territoire de Suse en Piémont. En

¹ H. Durand – *Notes sur l'histoire de Corps (Isère) et son mandement, depuis les origines jusqu'à nos jours*, Tunis, 1911.

² Le fonds Meyer, véritable mine de renseignements de toutes natures, est aujourd'hui conservé à la C.P.I.

³ p. 191.

⁴ Dans la bulle de Pascal II du 23 avril 1113, est citée, parmi les possessions au diocèse de Gap de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, *ecclesia S. Petri de Rionia*. U. Chevalier – *Regeste Dauphinois* (dorénavant *R.D.*), n°3106.

⁵ La bulle d'Eugène III, du 9 février 1151/2, qui confirme à l'abbaye de Brême au diocèse de Pavie la possession de plusieurs anciennes dépendances de la Novalaise, cite parmi celles-ci le prieuré de Romette. *R.D.*, n°3924.

⁶ Par son testament, rédigé en 739, ce riche et puissant personnage lègue la plus grande partie de ses biens à l'abbaye de la Novalaise. Publié dans J. Marion – *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits cartulaires de saint Hugues*, Paris, 1869, charte XXII A.

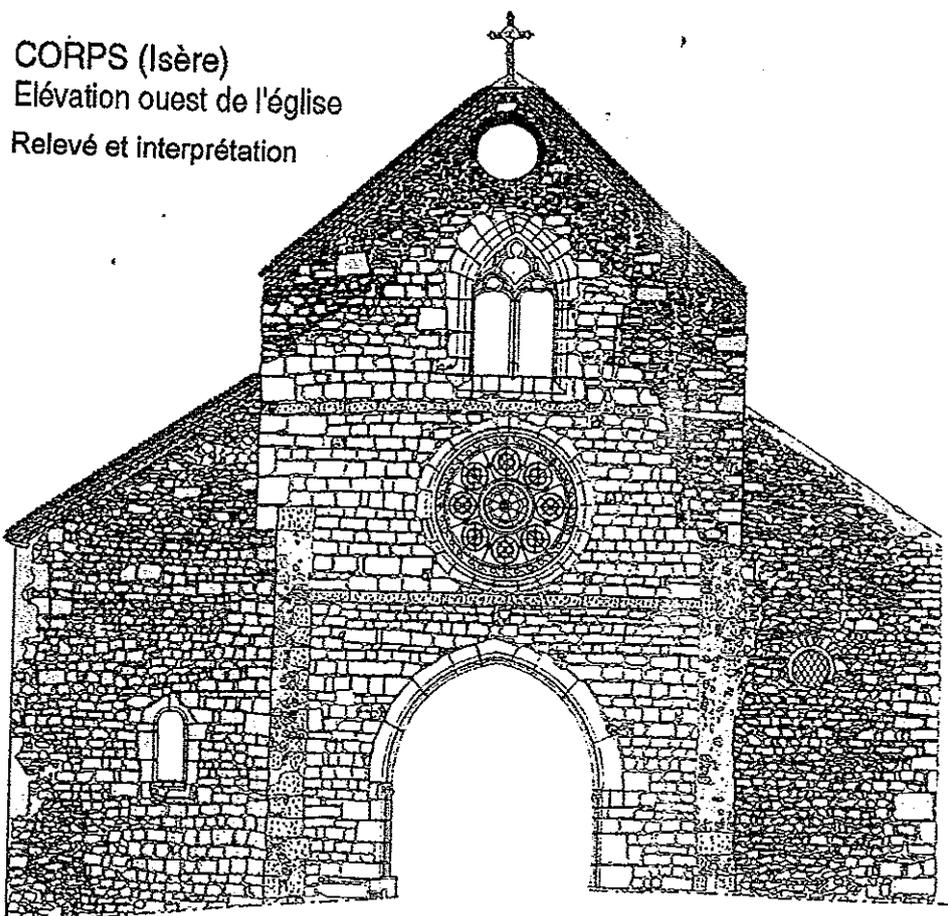
outre, aucun des actes concernant les abbayes de Brême et de Marseille, du XIIe ou du XIIIe siècle, ne fait état d'un prieuré de Corps⁷. La plus ancienne mention reste celle, signalée dans l'Annuaire de 1840, que fournit le testament du dauphin, daté du 25 ou 27 juin 1267⁸. Quant au patronage exercé par le prieuré de Romette, on n'en trouve pas trace avant le début du XIVe siècle⁹.

Il est assez vraisemblable que des recherches documentaires, plus approfondies que celles pour lesquelles loisir nous a été donné, permettraient une connaissance moins sommaire de l'histoire religieuse de Corps. Déjà, une incursion rapide dans les fonds conservés aux Archives Départementales de l'Isère a permis de recueillir quelques données précises concernant les travaux conduits sur l'église au XIXe siècle. Si pour les périodes antérieures beaucoup reste encore à découvrir, du moins le travail de lecture archéologique, auquel nous nous sommes principalement consacrés, apporte-t-il un éclairage très neuf sur l'architecture de l'église et son évolution pluri-séculaire.

⁷ La bulle d'Eugène III, déjà citée, ne cite au côté du prieuré de Romette que celui d'Aspres-lès-Corps.

⁸ R.D., n° 10543.

⁹ Le prieur de Corps est mentionné parmi ceux qui relèvent du prieur de Romette, dans la transaction passée, le 15 mars 1307 entre ce prélat et l'évêque de Gap, Geoffroy de Lincel. R.D., n° 17012.



BRIC
A
BRAC

UN POT-POURRI AUX SENTEURS DE L'ÉTÉ

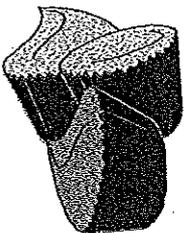
Faites sécher des roses rouge vif, des immortelles et de la lavande, suspendues la tête en bas, pendant quinze jours au minimum, à l'abri de la lumière et dans un endroit légèrement ventilé. Ne gardez ensuite que les têtes, ajoutez de la mousse de chêne (vendue chez un herboriste), un peu de feuillage, et parfumez avec un « ravi-veur » de pot-pourri à la rose (disponible dans les grandes surfaces).

SANTÉ :

le chocolat, une saine gourmandise

Consommé avec modération, le chocolat est aussi bon pour le palais que pour la santé et le moral. Tonifiant exceptionnel, il constitue un remède souverain contre la déprime. Éloge d'une gourmandise très appréciée, mais très calorique.

Le chocolat dynamise les fonctions intellectuelles et stimule le cœur.



On l'aime un rien amer, lacté ou constellé de noisettes. On le dévore en solo, on le déguste en société, à l'heure du thé. Les Suisses en sont de grands consommateurs. La consommation des Français est d'environ 5 kg par personne et par an. Composé essentiellement de cacao et de sucre, le chocolat contient environ 500 calories pour 100 petits grammes.

Ce n'est pas un hasard si les soldats espagnols se reconfortaient avec une bonne tasse de chocolat avant de s'en prendre à l'ennemi ! Le chocolat noir est un bon apport de magnésium, de potassium, de sodium, autant d'éléments qui en font un parfait condensé d'énergie. Tonifiant, le chocolat détend également les stressés, calme les anxieux et pansé les petits bleus de l'âme. En effet, la consommation de chocolat entraîne la production, par

le cerveau, de substances aux effets bien moindres, certes, mais comparables à ceux de la morphine.

Choco-maniaques

Autres vertus à mettre à son crédit, le chocolat dynamise les fonctions intellectuelles et stimule le cœur. Mais il est, hélas, très calorique et doit être consommé avec modération. En outre, plus il est blanc, plus il est calorique : 525 kcal pour 100 g de chocolat noir, 530 kcal pour 100 g de chocolat au lait, 532 kcal pour 100 g de chocolat blanc.

Depuis 1981, il existe un très officiel Club des croqueurs de chocolat, dont les membres comparent, avec délice et intransigeance, les mérites de cette friandise qui a toujours suscité les passions des « choco-maniaques ». Déjà au XVIII^e siècle, Voltaire en buvait jusqu'à douze tasses par jour, tandis que les séducteurs professionnels le considéraient comme une boisson aphrodisiaque. Ainsi, Casanova en offrait à ses conquêtes et le Marquis de Sade y fait de constantes allusions dans ses romans.

MOTS D'AUTEURS

Facilité

— Les révolutions, regrettait le philosophe américain Ralph Waldo Emerson, coupent les têtes alors qu'il suffirait de changer les cerveaux.

— Hélas ! lui répondit son grand ami, l'historien anglais Thomas Carlyle, en temps de révolution, on va toujours à la facilité.

Tranquille

Tristan Bernard, qui était très paresseux, détestait répondre au courrier de ses admirateurs. Il exprima ce sentiment dans une de ses pièces, *Triplepatte* : un journaliste en visite demandait au héros de la pièce du papier pour écrire.

— Comment, s'étonne le visiteur, tu n'as pas de papier ? mais sur quoi écris-tu tes lettres ? Et Triplepatte de répondre :

— Mes lettres ? Mais je n'écris pas de lettres. Je suis un homme tranquille, moi. Je fiche la paix aux gens.

EN BREF... dent pour dent

Un habitant de l'État de Rhode Island, Simon Lexington, est très mécontent de son dentiste. Celui-ci, après l'avoir insensibilisé, lui a arraché une molaire saine à la

place d'une molaire gâtée. L'homme victime de cette méprise a refusé l'indemnité que le praticien, confus, lui proposait. Il demande aux tribunaux l'application d'une loi de

1859 jamais abrogée. Selon celle-ci, dans un cas semblable, le dentiste distrait doit se faire arracher la même dent que son malheureux client.

JARDINAGE

Le bouquet du mois



Faites entrer le soleil

Avec ses grandes fleurs rondes et gaies, le tournesol a toujours été la coqueluche des enfants. Facile à cultiver, il est maintenant très utilisé dans les bouquets les plus sophistiqués. Pourquoi ne pas en profiter vous aussi ?

- Seul, il est un peu rigide avec sa tige immense. Mieux vaut l'associer à d'autres fleurs présentes en masse à la même période comme les anthémis et les verges d'or ou solidagos.

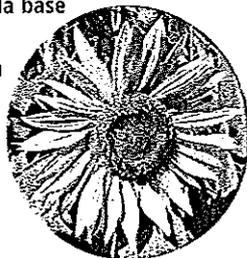
- Pour apporter une touche de vert et souligner le jaune des tournesols et des verges d'or, nous avons été glaner des branches de chêne au feuillage bien développé.

- Le tout a été réuni dans une brassée élancée qui trouve sa place dans un vase haut.

- Cueillez plutôt les tournesols quand leurs boutons, bien formés, ne sont pas encore complètement ouverts. Ils s'épanouiront dans votre vase et tiendront une quinzaine de jours.

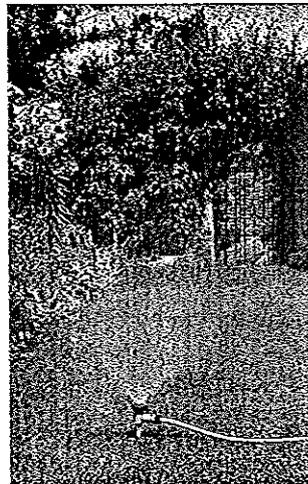
- Éliminez toutes les feuilles à la base des tiges d'anthémis et de solidago avant de les mettre en bouquet.

- Refendez les tiges de chêne avec une serpette.



Pelouse Arrosez votre gazon

Arrosez vos pelouses le soir de préférence : à ce moment de la journée, il y a moins d'évaporation, l'eau a le temps de descendre dans le sol et de profiter ainsi aux racines. Si votre terrain est moyen, plutôt léger, s'il ne fait pas trop chaud, vous devez, au cours de chacun des mois de juillet et août, arroser 6 à 7 fois, en apportant au moins 10 litres d'eau par mètre carré.



Balcons Nettoyez les potées

Déssherbez vos jardinières au fur et à mesure de la naissance des mauvaises herbes, notamment du mouron, une plante qui pousse plus vite que vos fleurs. Pour faciliter leur arrachage, arrosez abondamment quelques heures avant. Vous enlèverez ainsi toutes les racines sans déranger vos plantes fleuries.

Arbustes Apportez du fer

Certains de vos arbustes peuvent présenter, en ce moment, des feuilles jaunissantes, qui peuvent ensuite se nécroser. La chlorophylle, élément nécessaire à la photosynthèse, disparaît. C'est le calcaire, absorbé en trop grande quantité par certaines plantes, qui est responsable de ce phénomène. On peut le remarquer sur les rosiers, les *Aucuba*, les poiriers, et surtout sur les végétaux dits acidophiles (demandant un terrain acide) ou plantes de terre de bruyère : rhododendrons, azalées, hortensias, andromèdes, skimmias, et bien sûr les bruyères.

Effectuez dès maintenant un arrosage avec une eau dans laquelle vous aurez fait dissoudre du sulfate de fer, ou bien un produit commercial, le chélate de fer, à l'action très rapide. Ce métal, absorbé par les plantes, les fera reverdir pour la saison au moins.



CUISINE



Tarte aux myrtilles

Préparation et cuisson : 50 minutes.

200 g. de pâte brisée (voir Tarte aux noix p. 60) / 500 g. de myrtilles / 50 g. de sucre semoule / 1 dl. de crème fraîche (facultatif).

Piquer la pâte avec une fourchette, répartir les myrtilles; saupoudrer de sucre, cuire 30 minutes à four chaud (thermostat 8). Certains ajoutent, au moment de servir, de la crème fraîche.

Les myrtilles sont cueillies aux « peignes » dans toute la moyenne montagne dauphinoise.

Dessert surprise glacé

INGRÉDIENTS (Pour 4 personnes)

1 litre de glace à la vanille, 100 g de fruits des bois mélangé, 2 cuillères de sucre, 1 génoise d'environ 20 cm de diamètre, 4 blancs d'œufs, 100 g de sucre, 1 jus de citron.

PRÉPARATION ET CUISSON

Mixez les fruits des bois avec 2 cuillères à soupe de sucre en poudre et 1 dl d'eau. Réservez. Découpez la génoise en fonction du diamètre du moule que vous allez utiliser.

Mettre dans le moule de forme bombé la glace en prenant bien soin qu'elle arrive jusqu'à 1 cm des bords du moule. Versez alors le coulis de fruit. Recouvrez avec la génoise.

Mettre le tout au congélateur pendant 1 heure.

Montez les blancs en neige, ajoutez quelques gouttes de citron et tout en continuant à les battre, ajoutez peu à peu le sucre. Démoulez la glace et recouvrez-la du mélange ainsi obtenu.

Mettre le tout au four préchauffé à 250° thermostat 8, pendant 2 à 3 mn, jusqu'à l'apparition d'une croûte dorée.

Apéritif au génépi

40 brins de génépi / 1 lit. de vin / 1 dl. d'alcool à 90° / 25 à 40 morceaux de sucre suivant le goût.

Faire macérer le génépi dans le vin blanc sec (type Apremont), additionné de l'alcool. Au bout de 40 jours minimum, ajouter le sucre, filtrer.

Liqueur de génépi

40 brins de génépi / 1/2 lit. d'alcool à 90° / 40 morceaux de sucre.

Première méthode :

Faire macérer pendant 40 jours les brins de génépi dans l'alcool additionné d'1/2 lit. d'eau et du sucre. Après ce temps, filtrer.

Deuxième méthode :

Disposer l'alcool dans un bocal, laisser pendre au-dessus les brins de génépi qui ne doivent pas toucher l'alcool. Fermer hermétiquement.

Au bout de 40 jours, réaliser une infusion avec 1/2 lit. d'eau et le génépi. Mélanger cette infusion filtrée et refroidie avec l'alcool qui se sera teinté en jaune, ajouter les morceaux de sucre.

La quantité de sucre peut être variable en fonction des goûts de chacun.

Le même genre de liqueur peut se fabriquer en remplaçant le génépi par la « vulnéraire », plante herbacée à fleurs jaunes que l'on trouve essentiellement en Chartreuse. Les anciens Dauphinois se servaient beaucoup de la « vulnéraire » comme plante médicinale.

Le génépi des Alpes est bien connu, surtout pour ses vertus digestives.

SOLUTION DES JEUX

MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	P	A	S	S	O	I	R	E	S	M	A	R	G	E	
2	E	N	T	O	U	R	A	E	G	A	L	A	L		
3	R	I	E	N	E	N	C	A	R	T	D	O	L		
4	S	O	R	T	S	C	H	U	E	P	O	T	E		
5	U	N	E	A	R	I	A	N	O	R	M	E			
6	A	E	P	I	E	P	I	A	N	O	L	O			
7	S	I	S	E	S	C	O	N	T	E	M	P	L	E	
8	I	N	R	O	M	A	N	D	M	E	R	O	U		
9	F	E	M	I	N	I	N	E	P	A	T	E	F		
10	S	O	T	B	A	S	S	I	N	N	O	S			
11	A	P	I	P	A	L	U	E	S	S	O	R			
12	R	E	T	R	O	S	B	E	C	H	A	M	E	L	
13	C	R	E	I	L	P	I	G	E	O	N	S	E		
14	H	E	M	E	G	O	T	A	W	A	T	T	S		
15	E	S	S	E	R	E	E	L	S	S	I	U	E		

MOT A PLACER

L	A	N	T	E	R	I	N	E	M	U	S	I	T	E
B	I	V	E	R	N	A	I	S	A	N	T	E	C	
G	A	V	O	T	E	A	R	I	A	E	U			
A	L	E	S	E	C	A	B	E	R	N	E	T		
T	E	T	R	U	E	L	L	E	C	L	A	O		
A	R	A	T	S	O	U	S	E	C	H	O	M	E	
I	R	A	N	T	M	D	R	I	Q	U	E	S		
R	E	S	I	S	T	I	R	O	U	S				
E	R	E	S	A	I	N	E	S	S	E	R	E		
U	N	E	S	R	E	P	A	S	S	E	R			
B	I	D	I	T	E	R	A	O	D	R	I	S	A	
D	I	O	T	E	A	S	E	R	T	A	L			
E	T	S	O	T	E	S	U	B	E	R	A			
N	E	S	O	U	R	D	O	L	O					
S	E	A	M	A	N	T	E	S	T	I	R	E		

-PEDICURE-

La pédicure sera présente Salle de la Mairie

Le Jeudi 24 AOÛT

Il est indispensable de vous inscrire au plus tôt à la Mairie. Merci. Mairie 04 76 30 00 31

Le festival du film de montagne a débuté vendredi 21 Juillet à la Salle des Fêtes du Village de Vacances avec un invité de marque puisqu'il s'agit de Jean-Michel ASSELIN.

Rédacteur en chef du magazine Vertical Rock et incontournable himalayiste, Jean-Mi est venu nous présenter 2 films : l'ascension du Gurla Mandata et Tibet (7000m), et de très belles images d'archives sur des sommets mythiques avec le film 100 ans d'alpinisme français.

Une trentaine de personnes ont participé à cette rencontre débat autour de la montagne.

Jean-Mi ASSELIN est aussi l'auteur de l'Eveil et l'Absence roman présenté au Prix Obiou 2000.

Nous remercions ce personnage haut en couleur qui chaque année nous fait l'immense plaisir de rendre visite à ce village qui lui est cher ainsi qu'à ses habitants.

La prochaine soirée :

Vendredi 28 Juillet sera animée par 2 jeunes alpinistes : Anne BEAUVOIS et Fred HASBANI qui viendront nous présenter un diaporama sur l'ascension du Shisha Pangma (8013m). Cette soirée se déroulera à 20H30 au Village de Vacances.

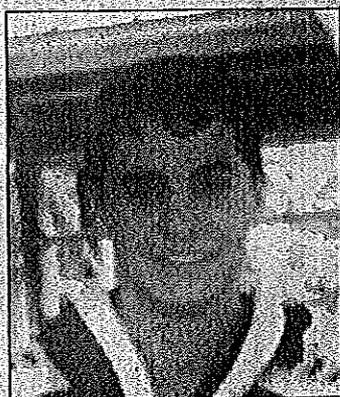
La clôture de ce festival se fera le Vendredi 11 Août en présence de Hervé QUALIZZA et Stéphane MARIGOT sur l'ascension du Diamond Couloir au Kenya et la présentation de 2 expéditions au Pakistan : le ChouChou Balstering et l'Ulthar.

Nous vous invitons à venir les rencontrer.



Trois poloïstes aux racines corpatus

Le water-polo est un sport spectaculaire tributaire de la natation. Il requiert des qualités complètes, ardent comme le football, violent comme la boxe, correct comme le tennis. Le joueur de polo doit nager vite. Trois jeunes corpatus de familles ayant leurs activités professionnelles dans l'agglomération grenobloise, brillent et évoluent dans deux clubs phares isérois. Bruno Chapel fils de Jean-Noël Chapel et Vincent Ouabdessalam fils de Catherine Mel-Ouabdessalam et Malik, pratiquent avec succès au sein du Pont-de-Claix TUC qui vient d'accéder à la division nationale 1 B. Ils ont la jeunesse pour eux, sont des sportifs accomplis, auparavant, ils excellèrent avec les fameux Brûleurs de loups en hockey sur glace en équipe juniors. Leur copain Tanguy

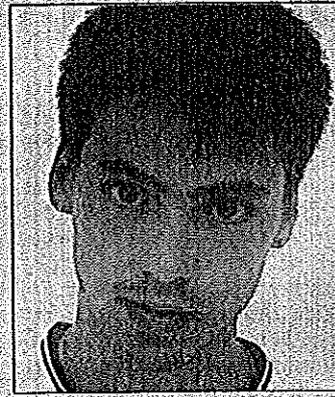


Vincent, Bruno et Tanguy.

Gonsolin également de souche corpatus fait sa place au club nautique échirolois qui accède peu à peu à la notoriété nationale. Ces trois spécia-



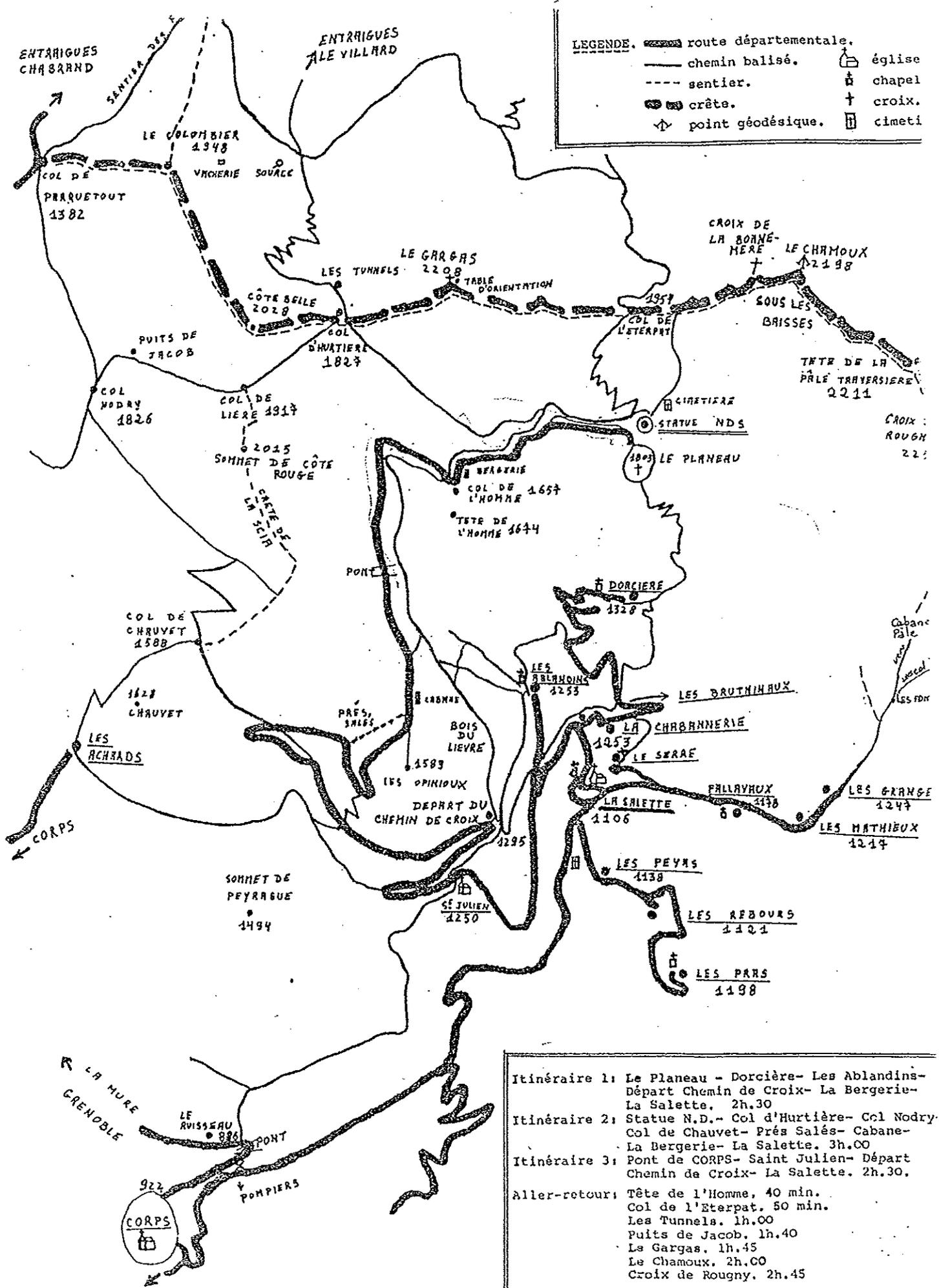
listes de l'élément liquide feront encore certainement parler d'eux. Le papa de Vincent, Malik, vétérinaire renommé, fut un ancien inter-



national espoir de football qui a pratiqué dans l'équipe locale.

J. PAULIN

RANDONNER SUR LA SALETTE



LEGENDE.

	route départementale.		église
	chemin balisé.		chapelle
	sentier.		croix.
	crête.		cimetière
	point géodésique.		

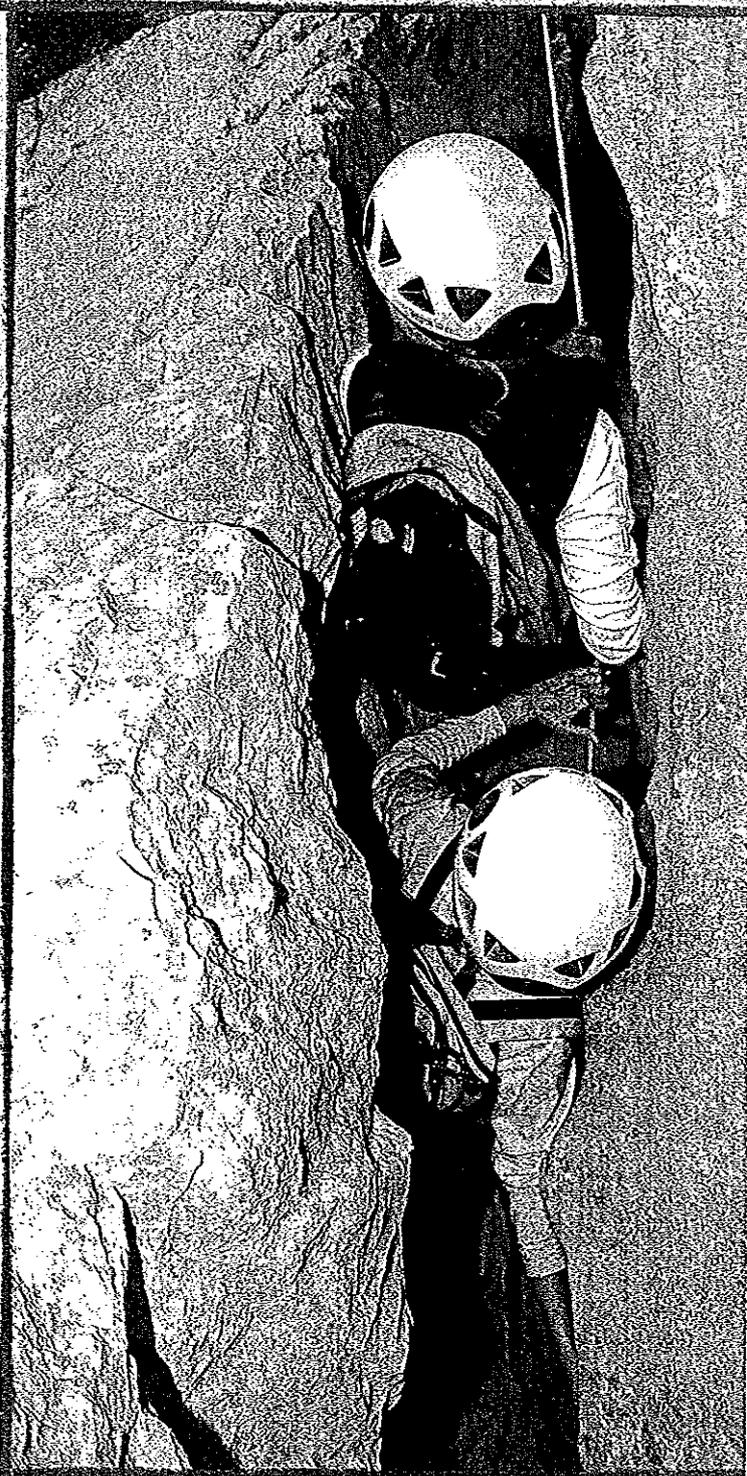
- Itinéraire 1: Le Planeau - Dorcière- Les Ablandins- Départ Chemin de Croix- La Bergerie- La Salette. 2h.30
- Itinéraire 2: Statue N.D.- Col d'Hurtière- Col Nodry- Col de Chauvet- Prés Salés- Cabane- La Bergerie- La Salette. 3h.00
- Itinéraire 3: Pont de CORPS- Saint Julien- Départ Chemin de Croix- La Salette. 2h.30.
- Aller-retours: Tête de l'Homme, 40 min.
 Col de l'Éterpat. 50 min.
 Les Tunnels. 1h.00
 Puits de Jacob. 1h.40
 Le Gargas. 1h.45
 Le Chamoux. 2h.00
 Croix de Rougny. 2h.45

LES ÉTROITS

(SUPER DÉVOLUY)

En bref

Cela fait bien longtemps que les grimpeurs et glaciéristes connaissent la gorge des Étroits, non loin de la station de ski de Superdévoluy. Depuis juin 1998, date de l'inauguration de la via ferrata des Étroits, les deux falaises à peine séparées par la rivière Souloise sont le théâtre de va-et-vient incessants. Le week-end, 200 à 300 personnes escaladent chaque jour les barreaux métalliques ! Même en semaine, les ferratistes ne font pas relâche ; il faut dire que le tracé, entre escalade et spéléo, est attirant. Les échelons et les marchepieds mènent à une grotte qui marque le début de la marche aérienne proprement dite (150 mètres). On se trouve alors en face et au niveau de la route de Superdévoluy où les voitures stoppent, intriguées par le manège des grimpeurs ; parfois, quelques encouragements fusent ! Malgré la beauté de ce passage, le clou de la via se trouve dans la deuxième partie, dans la voie Vertigo. Les moins en forme ou les plus sujets au vertige peuvent bifurquer à l'issue de la traversée des Beaumes. Le parcours change de rive grâce à des blocs géants coincés entre les parois, au-dessus du grondement de la Souloise. L'ambiance est pour le moins humide et fraîche, la lumière plus rare. Une passerelle mène tout droit aux entrailles de la terre où une mousse verdâtre tapisse le rocher. Les piailllements des oiseaux qui ont niché dans les anfractuosités ajoutent une note surréaliste à cet itinéraire étonnant. Au final, on retrouve progressivement la surface et la lumière ainsi que l'atmosphère du Dévoluy, qui appartient déjà au sud.



Pour s'y rendre

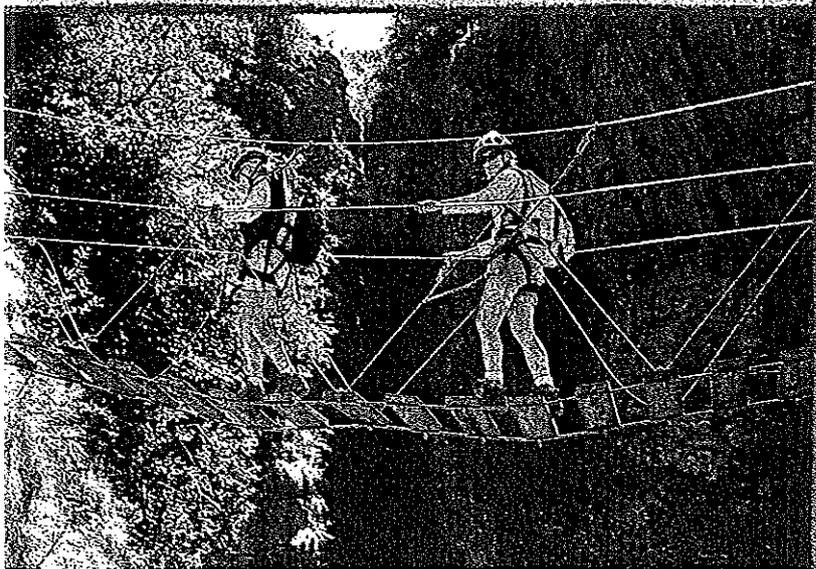
Aux Étroits, non loin de la station de ski de Superdévoluy, parking à côté du pont des Étroits. Un petit sentier très bien balisé court à flanc sur 200 mètres, avant d'atteindre une vire boisée au-dessus des berges de la Souloise.

Durée

Deux heures (une heure pour la traversée des Beaumes et une heure pour la voie Vertigo).

Le bon plan

L'itinéraire de retour ne s'effectue pas par la route, contrairement à ce que l'on pourrait penser, mais bien par l'Ancien Chemin (30 minutes), qui permettait aux gens des hameaux avoisinants de contourner les gorges profondes des Étroits.



VIA FERRATA DU SAUTET

Les travaux de la via ferrata des gorges du Drac ont démarré au début du mois de Juillet. Cet aménagement touristique est inscrit dans l'aménagement global du lac du Sautet. Le SIVOM est le maître d'ouvrage de ce grand projet de développement touristique. L'ONF groupe Obiou est le maître d'œuvre de la via ferrata. Il faut savoir que l'avant projet de cette via ferrata a été réalisé par Stéphane LAURENCEAU, « emploi-jeune » à la commune de Corps. Vous pouvez suivre les travaux très facilement depuis le parking EDF du Pont du Sautet. Une inauguration est prévue vers la fin de l'été.

DESCRIPTION DE L'ITINERAIRE

Cet itinéraire se déroule dans la gorge du Drac, à l'aval du barrage. Le parcours débute rive gauche, quelques mètres à l'amont du pont du Sautet. Il se développe sur la paroi rocheuse - à la descente - à l'aplomb du Drac sur une longueur d'environ 400 mètres, franchi le cours d'eau sur un « pont de singes », et se prolonge rive droite sur 200 mètres environ pour déboucher dans la falaise sur un piton rocheux faisant belvédère.

Une ancienne galerie et un cheminement en « demi-voute ouverte » conduisent à proximité des évacuateurs de crue du barrage. Ces derniers sont évités par l'amont afin de se soustraire à tous risques induits par l'exploitation hydro-électrique du barrage, puis l'itinéraire rejoint le sentier existant qui mène au parking rive droite.

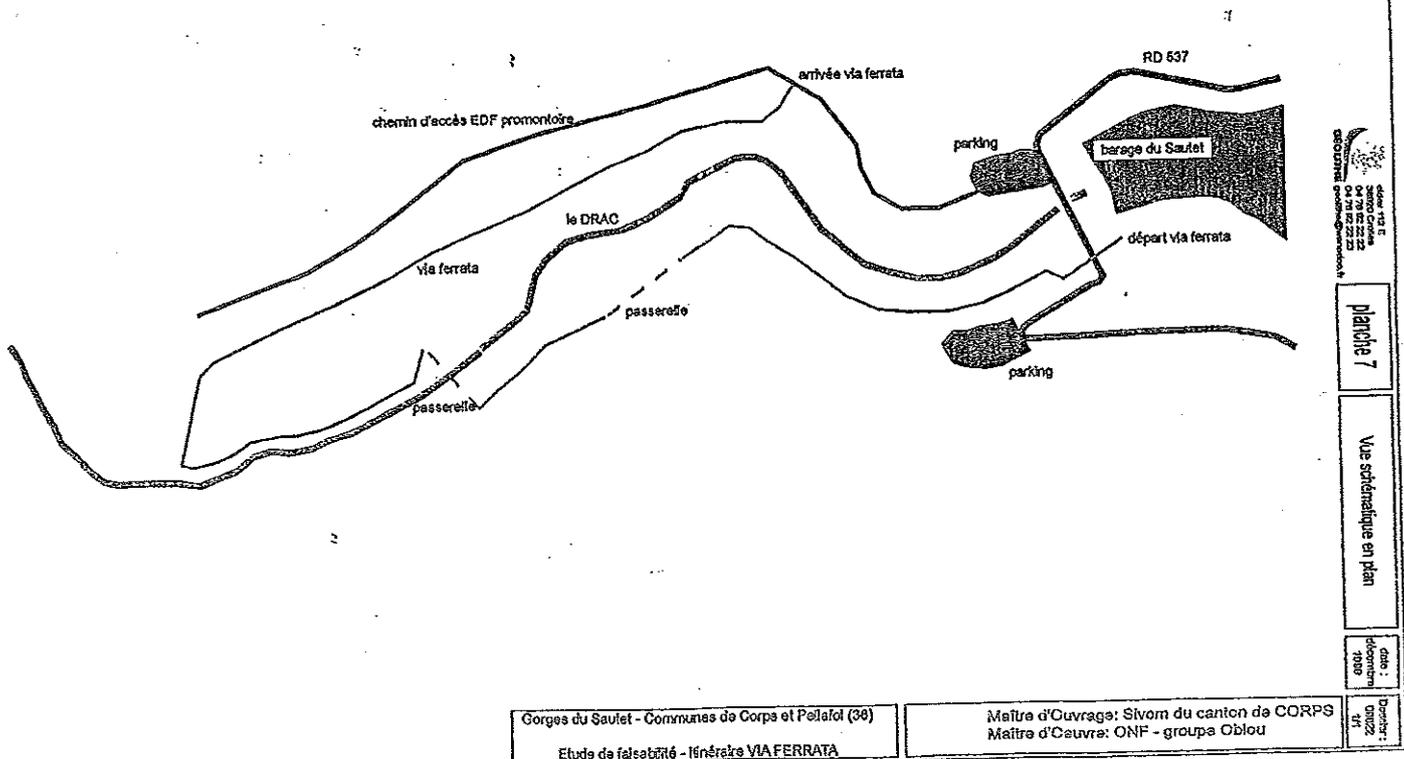
- Itinéraire

L'itinéraire est repéré sur les planches photographiques en annexes.

Le projet porte sur un itinéraire dont les caractéristiques sont les suivantes.

Via Ferrata

- Altitudes comprises entre 794 et 640 mètres ;
- Longueur rive gauche : 450 mètres dont 45 mètres de passerelle ;
- Dénivellation rive gauche : - 100 mètres environ ;
- Longueur de la passerelle de jonction rive droite/rive gauche 30 mètres ;
- Longueur rive droite jusqu'au promontoire : 250 mètres ;
- Dénivellation rive droite jusqu'au promontoire : - 50 mètres, + 60 mètres.
- Longueur rive droite du promontoire au chemin : 300 mètres ;
- Dénivellation rive droite du promontoire au chemin : + 60 mètres ;
- Longueur rive droite du chemin au parking : 100 mètres ;
- Dénivellation rive droite du chemin au parking : - 30 mètres ;



Valgaudemar Le refuge de l'Olan

Aucune vallée dotée d'une route ne pénètre dans le Parc national des Écrins aussi profondément que le Valgaudemar. Le décor est sublime et les refuges, dans un pur style montagnard, laissent forte impression. L'Olan, prince du site, à découvrir en deux jours, domine à 3 564 m.



La conquête de l'Olan est réservée aux grimpeurs, mais une excursion de deux jours, passant par le refuge portant son nom et par celui des Souffles, permet de mieux comprendre l'opinion du grand alpiniste René Desmason :

"Le Valgaudemar est la plus himalayenne des vallées alpestres." À la sortie du village de la Chapelle-en-Valgaudemar, sur la route du Casset, il faut s'engager à pied dans le vallon du torrent du Clot. Objectif : le refuge de l'Olan. Après avoir admiré la cascade de Combefroide et monté pendant une heure et demie dans la proxi-

mité du torrent, l'itinéraire s'engage à droite dans les gorges, laissant à gauche le sentier montant au refuge des Souffles.

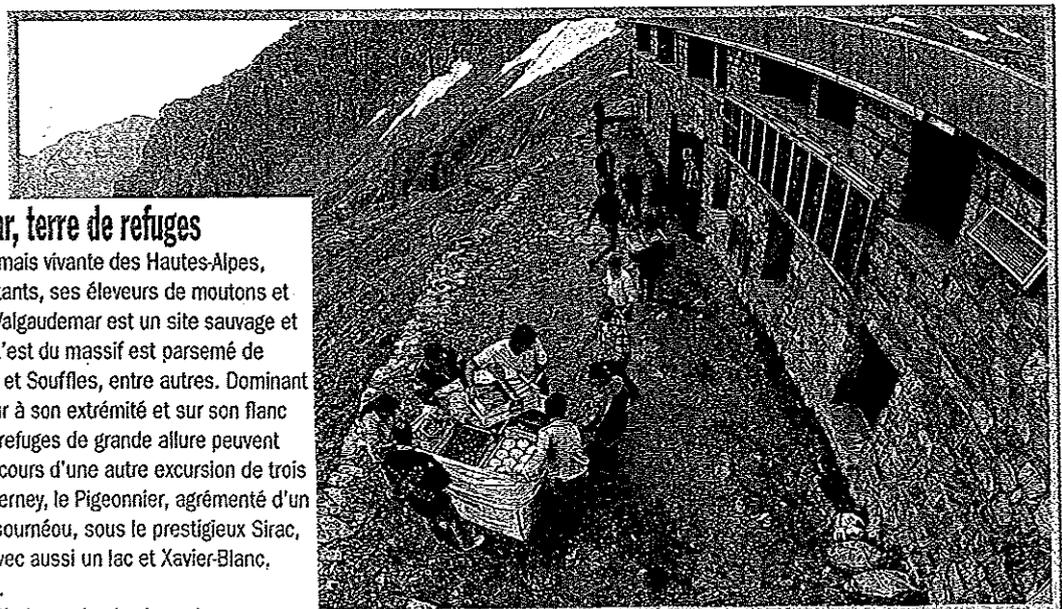
En s'éloignant ensuite de Combefroide, le sentier attaque sur un talus herbeux puis rocaillieux, une longue et sinueuse ascension jusqu'au refuge de l'Olan, à 2 350 m.

Se déroulant entièrement à plus de 2 000 m, la deuxième journée commence par le franchissement du pas de l'Olan, sous le glacier du Clot, suspendu sous la face sud du géant. Après une descente longue et abrupte, à n'en-

treprendre que dans de bonnes conditions, l'itinéraire s'engage à droite dans une traversée vers l'ouest... La vue est somptueuse sur le Valgaudemar, les montagnes du Champsaur et du Gapençais.

En franchissant le col des Colombes à 2 470 m, apparaît le Lautier, joli petit lac. La randonnée dure depuis quatre heures déjà. Il en faut encore une pour franchir le col des Cochettes et arriver au refuge des Souffles, à 1 975 m. Un refuge carrefour : les randonneurs peuvent en partir pour une longue traversée vers le Valjouffrey par le col de la Vaurze.

Il faut encore compter deux heures pour descendre à Villar-Loubière en utilisant partiellement le sentier du tour de l'Oisans, atteindre les rives de la Séveraisse et remonter le long de celle-ci jusqu'à La Chapelle. Mais il est agréable de passer tranquillement la nuit au refuge et de remettre la descente au lendemain...

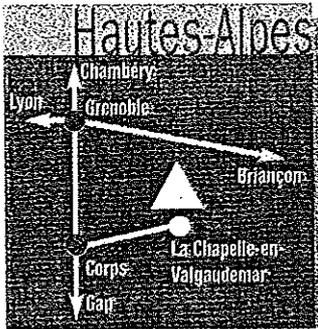


Ravitaillement par hélicoptère au refuge de l'Olan.

Valgaudemar, terre de refuges

Vallée intacte mais vivante des Hautes-Alpes, avec ses habitants, ses éleveurs de moutons et de bovins, le Valgaudemar est un site sauvage et authentique. L'est du massif est parsemé de refuges : Olan et Souffles, entre autres. Dominant le Valgaudemar à son extrémité et sur son flanc sud, d'autres refuges de grande allure peuvent être reliés au cours d'une autre excursion de trois jours : le Giberney, le Pigeonnier, agrémenté d'un petit lac, Chabournéou, sous le prestigieux Sirac, Vallonpierre avec aussi un lac et Xavier-Blanc, le plus ancien.

Le refuge de Chalance, le plus haut du Valgaudemar, dans le secteur de l'Olan, a une position plus isolée, à 2 550 m.



CARNET DE ROUTE

► ACCÈS ROUTIER

Sur la RN35 (route Napoléon) 30 km au nord de Gap, prendre à l'est la D985 jusqu'à la Chapelle-en-Valgaudemar.

► DÉPART

La Chapelle-en-Valgaudemar.

► DÉNIVELÉ

1 200 m le premier jour, environ 700 m le deuxième.

► HORAIRE GLOBAL

De 4 à 5 heures les deux jours.

► DIFFICULTÉ

Cette excursion implique d'avoir une bonne résistance à la marche en montagne et, surtout, de posséder de solides chaussures.

► CARTE

IGN Top n° 25 3436 OT "Valgaudemar"

► TOPO-GUIDE

"Massifs des Écrins et Haut Dauphiné", Ed. Didier Richard

► INFOS

Office du tourisme du Valgaudemar
Tél. 04 92 55 23 21.

Par Jean-Pierre Conin.

Dévoluy Le col de l'Aup

Portail verdoyant et haut perché au nord du Dévoluy, le col muletier de l'Aup est un poste frontière très spectaculaire entre Hautes-Alpes et Isère. Son ascension commence à l'émouvante Mère Eglise, la chapelle des Gicons à Saint-Disdier.



Premier village des Hautes-Alpes quand on débouche dans le Dévoluy par le défilé de la Souloise, Saint-Disdier est connu pour son auberge et son gîte d'étape, tenu depuis plusieurs années par Eric et Isabelle. C'est un village montagnard à plusieurs niveaux : à 1 160 m, la Mère Eglise ; à 1 260 m, les Bas-Gicons ; à 1 332 m, les Hauts-Gicons.

Dès les premiers pas à la sortie des Hauts-Gicons, une piste en terre s'aventure en direction du sud, découvrant totalement le vaste berceau du Dévoluy, hormis la station de Super-Dévoluy, cachée par la crête des Beaumes. En cercle, de droite à gauche, apparaissent l'Obiou et le Grand Ferrand, la haute trouée du Charnier par laquelle on peut passer dans les vallons drômois

de Lus-la-Croix-Haute, puis le plateau de Bure et enfin le col de Rabou dominant Gap, la dépression du col du Noyer sous les pics de Claudel et du Colliér, sommets de la montagne de Faraud qu'on ne se lasse pas d'observer.

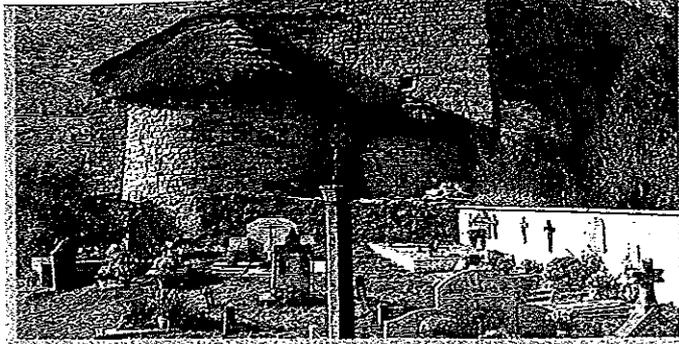
En une large courbe à gauche, l'itinéraire passe lentement et définitivement au nord, puis monte vers l'Aup sur les flancs d'un large vallon très aéré que surplombe, en face, tout l'alignement des cimes acérées de cette sierra plantée en travers... de l'actualité : si l'autoroute A51 passe par Gap, il faudra sans doute traverser la montagne de Faraud, via un tunnel.

A la bergerie de l'Aup (1 577 m), le sentier attaque sur l'alpage les pentes accédant aux 1 687 m du col, découvrant un panorama brutalement différent, celui de l'Isère du Sud : Trièves, Matheysine, Beaumont, lac du Sautet, première étape de l'asservissement du Drac. Et à nos pieds, huit cents mètres en dessous, les gorges de la Souloise, recueillant l'eau des Gillardes, étranges sources dans les galets.

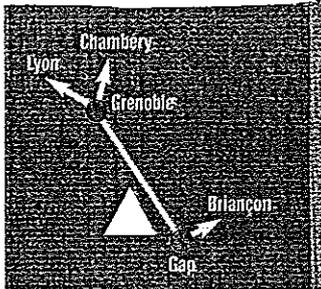
Pour le retour aux Hauts-Gicons, une variante est conseillée par le topo-guide édité par le district du Dévoluy : à la bergerie, il faut descendre vers le lit souvent asséché du torrent des Queyras (sentier GR 93) et remonter ensuite sur la piste en terre.

Une église historique et une "forêt" rare

Cette excursion facile comporte un double intérêt, archéologique et botanique. Au-dessus du village, la Mère Eglise (XIe siècle), sanctuaire montagnard rustique, d'une parfaite pureté de lignes romanes, est l'un des rares édifices religieux français à conserver une abside recouverte de chaume. L'été, l'église sert de cadre à un festival de musique. Sur les pentes nord de l'Aup, s'est développée la "Mégaphorbiaie", forêt vierge miniature composée d'un ensemble de hautes plantes dont la plus spectaculaire, la laitue des Alpes, aux fleurs violacées, peut atteindre deux mètres.



La Mère Eglise, dont l'une des absides est couverte de chaume.



CARNET DE ROUTE

► ACCES ROUTIER

De Gap, par la D994, direction de Serres. A la Madeleine (23 km), prendre à droite la D937, jusqu'à Saint-Disdier en Dévoluy.

De Grenoble, par la RN85 (route Napoléon), A Corps, prendre la D537, le Sautet, Pellafol.

► DEPART

Les Hauts-Gicons (1 332 m), hameau de Saint-Disdier accessible en voiture.

► DENIVELÉE

354 m

► DUREE GLOBAL

4 heures

► DIFFICULTE

Aucune

► CARTE

IGN 33 37 Ouest "Pellafol Super-Dévoluy"

► TOPO-GUIDE

"Massif du Gapençais", Editions Didier-Richard. Topo-guide du district du Dévoluy.

► CONSEILS

Un sentier en face nord permet de redescendre du col de l'Aup sur les Gillardes. Passages délicats et aériens.

► INFOS

Office du tourisme du Dévoluy, Tél. 04 92 58 91 91.

Par Jean-Pierre Copin

CAHIER DU JOUR

CARNET ROSE

C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :

- MATHIEU** Fils de Fabienne GIBEY et Michel CHARLES, frère de Romain,
Petit-fils de Mme CHARLES de La Salette.
- KEVIN** Fils de Priscilia et Christophe MARCHAND (Employé Hôtel de la Poste)
- ENZO** Fils de Joan et Dina ACHARD, petit-fils de Pierre et Martine ACHARD.
- ARNAUD** Fils de Corinne DUPUY et de Ludovic DEYRAT, frère de Julie,
Petit-fils de Colette et Jean-Pierre DUPUY.

Rectificatif : JULES fils de Catherine FOISSET (et non pas Toisset).

Sincères félicitations aux parents, grands-parents et arrière grands-parents, et meilleurs vœux aux bébés.

CARNET BLANC

Le 17 Juin, à Seynod (74), a été célébré le mariage de **Virginie MEINDER** et **Alexandre LUCAS**, fils de Gérard et Christine LUCAS et petit-fils de Odette et Pierre CHARLES.

Le 22 Juin, a été célébré à Londres, le mariage de **Marine PERRICHON** et **Patrick LAZARE**, fille et belle-fille de Martine et Pierre ACHARD, petite-fille de Mme Charley BLANC.

Le 24 Juin, a été célébré le mariage, à l'Isle d'Abeau (Isère), de **Nicolas KARAYIANNIS** et de **Frédérique GUEYDAN**, fille de Noëlle et André GUEYDAN et petite-fille de Marie-Jeanne GUEYDAN.

Dernièrement a été célébré le mariage de **Delphine FRAIOLI** et **Henri BERTRAND**, parents de Loïc, A Aspres les Corps, fille de Guy et Brigitte FRAIOLI, petite-fille de Marguerite FRAIOLI, fils de Léon et Marie-Thérèse BERTRAND.

Dernièrement a été célébré le mariage de **Sandrine DANY** et **Sébastien DIDIER**, fils de Yvette et Robert DIDIER, de Pellafol.

Meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux couples et sincères félicitations à leur famille.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec tristesse le décès de :

- Pierre EYMARD** Epoux de Alice, père de Philippe,
Père et beau-père de Françoise et Pascal FOUGERON,
Grand-père de David, Céline et Alexandre.
- Albert SERRE** De Tardivière, frère et beau-frère de Mr et Mme Louis ACHIM.
- Odette DARIER** Pensionnaire à la Maison de Retraite.
- Adrienne ODDOZ** Pensionnaire à la Maison de Retraite.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

Le temps des cerises

Quand nous en serons au temps des cerises
Et gai rossignol et merle moqueur
Seront tous en fête
Les belles auront la folie en tête
Et les amoureux du soleil au cœur.
Quand nous en serons au temps des cerises
Sifflera bien mieux le merle moqueur.

Mais il est bien court le temps des cerises
Où l'on s'en va deux cueillir en rêvant
Des pendants d'oreilles
Cerises d'amour aux robes pareilles
Tombant sous la feuille en gouttes de sang
Mais il est bien court le temps des cerises
Pendants de corail qu'on cueille en rêvant.

Quand vous en serez au temps des cerises
Si vous avez peur des chagrins d'amour
Évitez les belles
Moi qui ne crains pas les peines cruelles
Je ne vivrai pas sans souffrir un jour.
Quand vous en serez au temps des cerises
Vous aurez aussi des chagrins d'amours.

J'aimerai toujours le temps des cerises
C'est de ce temps-là que je garde au cœur
Une plaie ouverte
Et dame fortune en m'étant offerte
Ne saura jamais calmer ma douleur.
J'aimerai toujours le temps des cerises
Et le souvenir que je garde au cœur

Jean Baptiste Clément - Antoine Renard
1866-1868

PAROISSE ST PIERRE JULIEN EYMARD

HORAIRE DES MESSES Sous-secteur pastoral de CORPS

Dimanche 30 JUILLET : 11H LES CÔTES DE C.

Samedi 5 AOÛT : 18H30 MONESTIER D'AMBEL

Dimanche 13 AOÛT : 9H ST MICHEL EN BEAUMONT

Mardi 15 AOÛT : 11H LA SALLE EN BEAUMONT

Dimanche 20 AOÛT : 11H CORPS

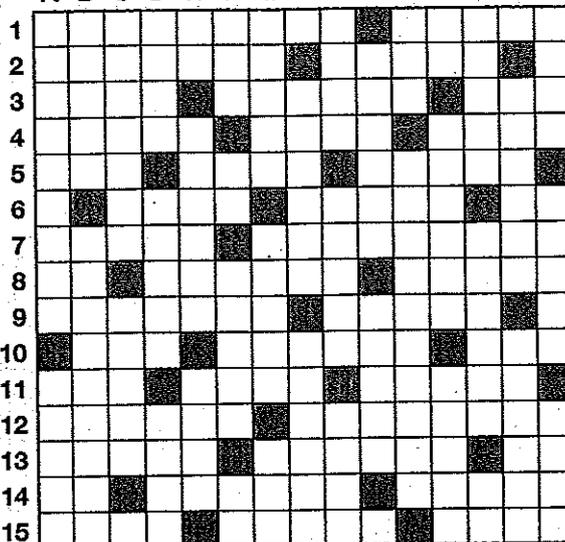
Dimanche 27 AOÛT : 9H QUET EN BEAUMONT

Les Horaires du mois de Septembre ne nous ont pas été communiqués.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT 1. Elles ne gardent pas le liquide qu'on leur fournit. On y vit sans s'intégrer. 2. Ceignit. Réussit à atteindre le même niveau. 3. Ce n'est pas tout. Petit cahier inséré dans une brochure. Manœuvre frauduleuse. 4. C'est par magie qu'ils sont jetés. Tombée. L'ami de Coluche. 5. Résume ce qui s'est passé la veille. Petit air. Elle doit répondre à certains critères bien précis. 6. Ne laisse pas sans surveillance. On y reste sur la touche. Saint de la Manche. 7. En place à la minute même... Regarde avec beaucoup d'attention. 8. Dans le vent. Suisse francophone. Gros poisson méditerranéen à la chair appréciée. 9. Qualifie le beau sexe. Étonné. 10. Quel idiot ! Réservoir. Possessif. 11. Petite pomme. Maladie tropicale. Décollage. 12. Coups sur le billard. Sauce pour le coq. 13. Cité dans l'Oise. Il peut être voyageur, mais aussi le gogo. Pronom réfléchi. 14. Interjection. Regarda à la dépense. Unités de puissance électrique. 15. Se tortille en boucherie. Ils forment un ensemble de nombres. Vite attrapée à la course.

A B C D E F G H I J K L M N O



VERTICALEMENT A. Qui va réussir à emporter le morceau. Bâtiment de Noé. B. Particule à charge négative. Qu'on n'attendaient vraiment pas. C. Mesurées après avoir été sciées. Chaud et humide. D. D'un auxiliaire. Mourut. Trouvée en un bout de vers. E. Permet de faire un choix. Devient sèche dès qu'il n'y a pas de chute. Du sud ou du nord, il est marqué par le froid. F. Grogne de grognard. Note. C'est plus haut que la chaussette, mais plus court que le collant. Chemin pour la balade. G. Qui a tourné en mal. Plus pour des abonnés. Écrivain américain. H. Fut coq avant de finir gros poulet. Brusque. I. Perd contenance en fuyant. Occidentales, ce furent les Amériques. Uni. J. Un beau rouge. Petite pour une obole. K. Constat d'échec. Spectacle qui demande une présence sur scène. L. Article étranger. S'engage envers quelqu'un. Lieux aérés. M. Centre industriel de Pologne. Sidonie pour Colette. Petit personnel. N. Opéra de Rossini. Il tua sa mère pour venger son père. O. Personnel. Deviennent inséparables dès qu'ils sont brouillés. Blessé.

SOLUTION DES JEUX

MOTS CASES

PAGE CUISINE

9 LETTRES
LEGATAIRE
NAISSANTE
RESSENTIR

ETANCHE
GAVOTTE
REPASSE
TRUELLE

CHOME
EDENS
ELOGE
ISSUE
MAREE
REDON
SABLE
SUERA
TERNE
USINA

ETAL
LACE
NEVE
RANI
SADE
TIRA
UNES
UNIR

RAT
SEE
SOT

8 LETTRES
CABERNET
ENTERINE
LANTERNE

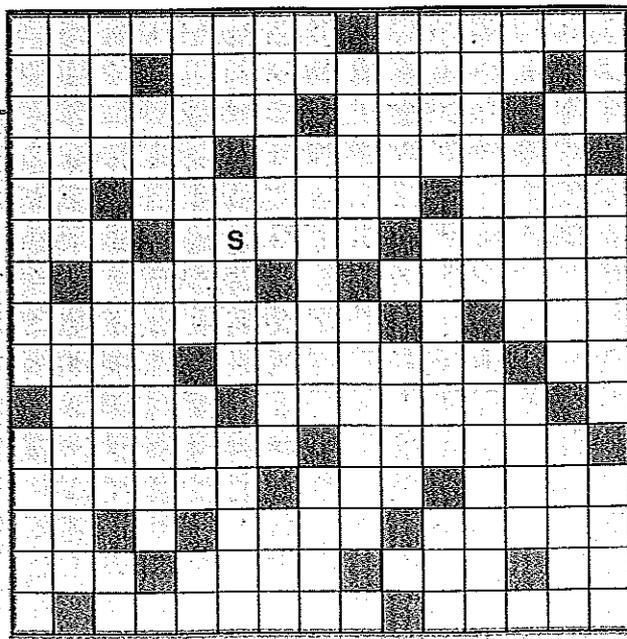
6 LETTRES
AVALER
CESSER
CROSSE
DICTEE
DREGES
MUETTE
NIECES
ODESSA
REPOSE

4 LETTRES
ARIA
ATRE
CLAC
COUR

3 LETTRES
ARA
ASE
BOL
ECU
EUS
EVE
NES
OST
OUT

2 LETTRES

CA
ES
ET
EU
OC
RE
SA
TE
TE



7 LETTRES
AINESSE
ALUMINE
AMANTES
ARSENIC
ASSETTE
EDITERA
ERUDITE
ESSEULE
ETAMEUR

5 LETTRES
AARON
ALESE